

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE PLENIERE DU 22 JUILLET 2010

COMPTE RENDU

Étaient présents : M^{me} Danièle Pourtaud, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Arlette Auduc, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Olivier Cinqualbre, M. Michel Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Solenn Guevel, M. Pierre Housieux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Claude Mignot, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, et M. Jean-Paul Philippon.

Excusés : M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Karen Bowie, M. Pierre Casselle, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, M^{me} Moïra Guilmart, M. Christian Prevost-Marcilhacy et M^{me} Pauline Veron.

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 22 juillet 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du patrimoine.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 17 août 2010.

PERMIS DE DEMOLIR

- 8, rue Marguerin (14^e arr.)
- 2-14, av. de la Porte-Molitor et 1-5, boulevard d'Auteuil (16^e arr.) - piscine Molitor
- 21, rue Caillié et 27, rue du Département (18^e arr.)

FAISABILITÉS

- 25, rue Michel-le-Comte (3^e arr.)
- 11, quai de Conti et 2-2 bis, rue Guénégaud (6^e arr.) - hôtel des Monnaies
- 2, avenue Rapp (7^e arr.) - Météorologie nationale

PERMIS PREFET

- 53, avenue de Saint-Maurice et avenue Daumesnil (12^e arr.) - zoo de Vincennes

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PD 075 114 10 V 0001

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER, Daniel - Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP).

Dossier déposé le 11/06/2010

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Il s'agit de la reconversion d'un immeuble de rapport construit, comme son voisin et jumeau, par Saint-Blancard et Albert Sélonier en 1903. La rue Marguerin, qui présente un caractère très homogène, fait partie d'un lotissement réalisé par Sélonier, l'un des architectes les plus actifs du début du XX^e siècle à Paris, avec près de deux cents immeubles de rapport réalisés entre 1893 et 1926.

Propriété d'un bailleur unique jusqu'à une période récente, l'immeuble est dans un remarquable état de conservation. Hormis le revêtement de sol, le hall d'entrée est intact, de même que la cage d'escalier. Les appartements semblent avoir conservé leur dispositif spatial et leur décor d'origine. Le plan nous montre une distribution rationalisée, avec deux appartements identiques par palier, sur chacun des six niveaux du bâtiment. Côté rue, l'appartement offrait les pièces de réception : salon et salle à manger reliés par une double porte vitrée ; côté cour, cuisine, cabinet de toilette et chambre à coucher. Cette typologie d'appartements de trois pièces, d'environ 60 m², a été reproduite à des milliers, voire dizaines de milliers d'exemplaires dans les quartiers périphériques de Paris, au point qu'on peut la considérer comme un standard du logement des petites classes moyennes parisiennes à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle.

La particularité de ce lotissement tient au luxe des parties communes et à la richesse des façades, dotées de bow-windows et de balcons, ainsi que d'un décor sculpté (bossages, consoles, chutes décoratives, etc.) digne d'immeubles de grand standing.

Aujourd'hui, la RIVP propose une remise aux normes d'isolation thermique et d'accessibilité du bâtiment, dans le cadre d'un programme de logement social.

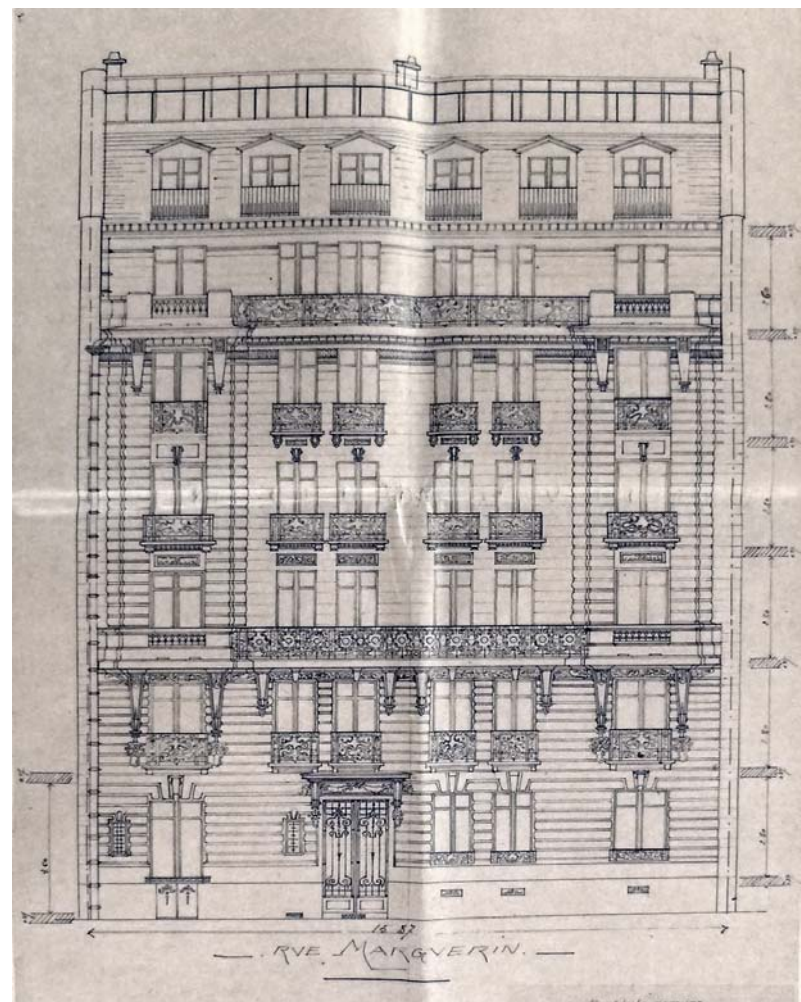
Le hall d'entrée serait équipé d'un sas et remanié pour permettre l'accès direct à un logement à rez-de-chaussée, l'installation d'un ascenseur dans la cage d'escalier surélevée de quelques marches ne permettant pas de rendre tout l'immeuble accessible aux personnes à mobilité réduite. La façade arrière serait isolée par l'extérieur, de même que le volume de l'escalier de service dont la trémie serait comblée afin d'agrandir les logements.

Les appartements, équipés de nouvelles menuiseries, seraient redistribués et transformés en trois pièces séparées par division des doubles séjours dont le décor disparaîtrait.

Les travaux ne portent à ce stade que sur les logements libres, et seront généralisés au fur et à mesure des départs. L'immeuble ne répondra donc qu'à terme aux normes du Plan climat de Paris.



Ci-dessus : PLU ; façade actuelle. Ci-dessous : élévation du permis de construire d'origine (document Archives de Paris).





Ci-dessus : hall d'entrée de l'immeuble dont les décors et les marches seraient démolis.

Ci-contre, de haut en bas : vues intérieures des pièces de réception côté rue, salon et salle à manger communiquant par des portes vitrées. Selon la taille de la famille, l'une de ces deux pièces pouvait aussi servir de chambre des parents. Le cloisonnement étant revu, tout le décor de ces pièces doit disparaître, ainsi que la flexibilité d'usage que peuvent donner les portes vitrées ; escalier principal, dans le vide duquel l'on prévoit un ascenseur.

Ci-dessous : l'escalier principal reçoit un éclairage naturel en second jour qui disparaîtrait dans le projet.



DISCUSSION. Mme Marie-Jeanne Dumont trouve cette opération difficilement acceptable, puisqu'elle condamne à terme l'ensemble du second œuvre de cet immeuble parfaitement conservé. Ce faisant ce n'est pas seulement l'immeuble qui est déclassé, les logements appauvris (plus de cheminées, de miroirs, de moulures, de portes vitrées à petits bois, etc.), c'est tout un mode de vie qui est compromis : la flexibilité et l'évolutivité du logement disparaissent au profit d'une conception étroitement fonctionnaliste de l'habiter, telle qu'on l'avait promue durant les Trente Glorieuses pour les grands ensembles. Cette conception a pourtant été remise en cause depuis longtemps.

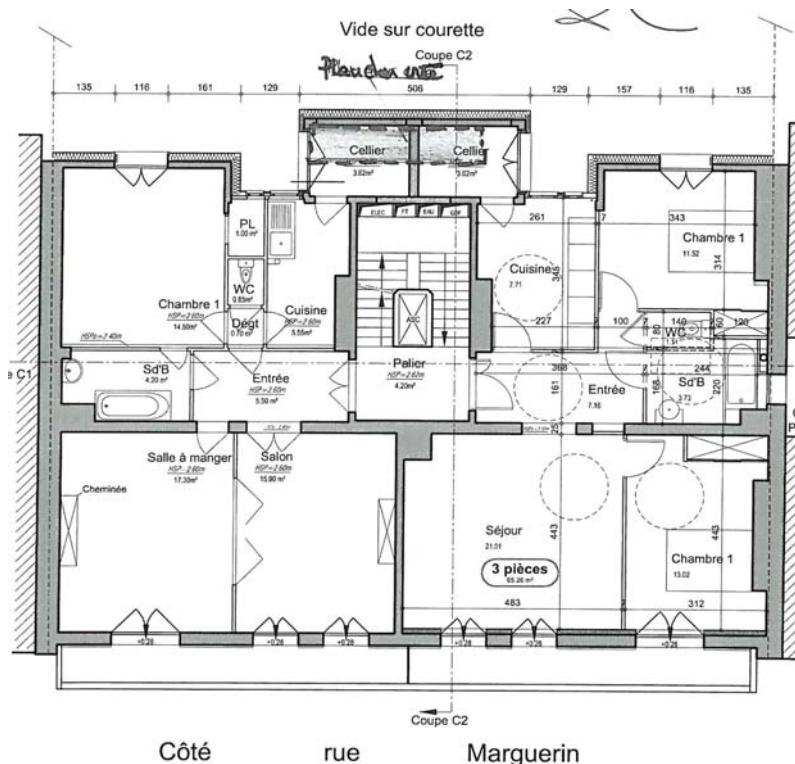
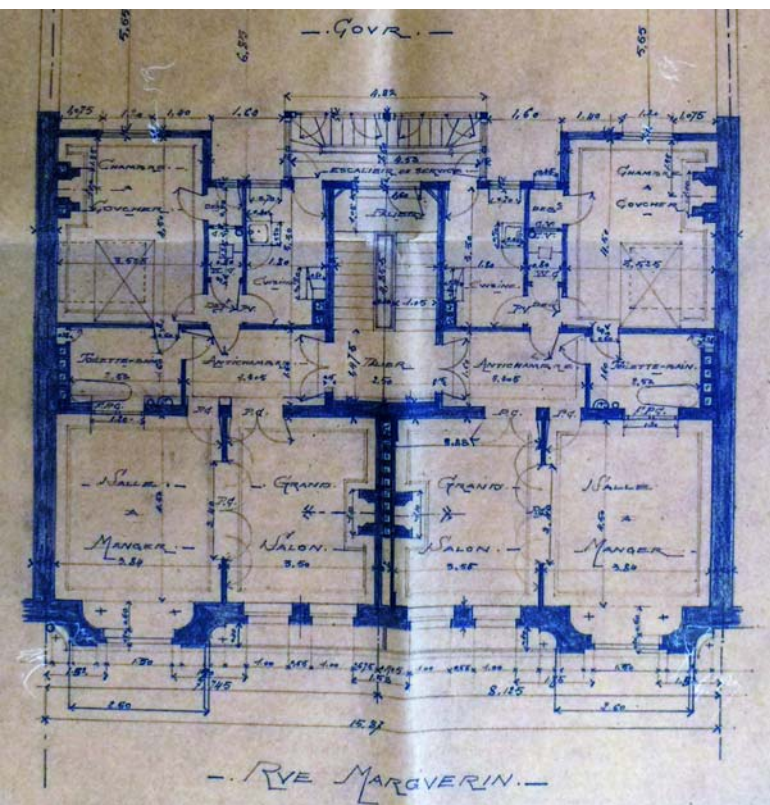
La discussion porte sur ces problèmes d'habitabilité et de pérennité. Plusieurs membres soulignent la grande qualité de cet immeuble, tant en termes de fonctionnement que de décor. Ils s'étonnent qu'un programme de logements sociaux ne puisse s'accommoder de dispositions pourtant parfaitement adaptées à la vie de famille et qui ont fait leurs preuves. Le changement du cloisonnement de l'appartement, qui semble simplement dicté par le respect de normes réglementaires, est jugé particulièrement malheureux. Ainsi la double pièce sur rue, ancien couple salon / salle à manger, deviendrait un plus grand salon et une petite chambre, d'ailleurs commandée par le séjour ! La conservation de l'existant semble pourtant possible en terme de fonctionnement et assurerait la pérennité du décor (cheminées, corniches, lambris).

En ce qui concerne l'ascenseur, on s'étonne du choix qui a été fait de l'installer dans le vide de l'escalier actuel,

au prix d'une démolition partielle de ce bel escalier, alors même que l'escalier de service est condamné et pourrait tout à fait accueillir une nouvelle circulation verticale. On regrette que l'implantation de gaines techniques prive la cage d'escalier de tout éclairage naturel. Enfin, on déplore l'altération prévue du hall, justifiée par des aménagements utilitaires qui pourraient fort bien être réorganisés.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 juillet 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de transformation en logements sociaux des appartements de cet immeuble de rapport remarquable des années 1900, œuvre de l'architecte Albert Sélonier. Considérant les qualités de finition et de conservation des appartements existants (portes intérieures vitrées à petits bois, cheminées, moulures, parquets), ainsi que la flexibilité de leur distribution (portes doubles permettant de relier au gré des besoins et de façon réversible les deux pièces principales), elle a formé le vœu qu'un projet plus respectueux en préserve les qualités d'habitabilité et les décors.

Dans la mesure où l'escalier de service doit être supprimé dans l'opération, elle a demandé que l'ascenseur et les gaines verticales en occupent l'emplacement et ne détruisent pas l'escalier principal, dont on prévoyait en outre de déposer les vitraux et de supprimer l'éclairage naturel. Enfin, elle a demandé que soient respectés au maximum la composition et les décors du hall d'entrée (BMO du 17 août 2010).



Ci-dessus, à gauche : plan d'étage courant du permis de construire en 1903 (Archives de Paris). L'escalier, placé au centre, côté cour, dessert deux appartements identiques dont les pièces de réception sont sur rue et la chambre sur cour, de même que la cuisine, accessible par l'escalier de service. A droite : plan de l'aménagement prévu du premier étage (document Hervé Lebet architecte). Alors que l'appartement de gauche est intouché, celui de droite est adapté au logement social : une chambre est aménagée à la place de la salle à manger, mais plus petite et commandée. L'isolation et le recloisonnement obligent à sacrifier tout le décor existant. L'escalier de service est démoli, un ascenseur occupe le centre de l'escalier principal et des gaines techniques bouchent les fenêtres entre les deux cages d'escalier. L'escalier ne bénéficie plus d'éclairage naturel.

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PC 075 116 10 V 0017

Pétitionnaire : M. MAVRE-GIGAULT - SODEARIF

Dossier déposé le 14/05/2010

« Réhabilitation de la piscine Molitor avec aménagement d'un centre de santé active en sous-sol, restauration de la verrière du bassin d'hiver, changement partiel de destination pour la création d'un hôtel de trois étages sur un niveau de sous-sol (cent vingt-quatre chambres) avec démolition d'un ensemble d'éléments concernant la piscine. SHON démolie : 4.528 m² ; SHON créée : 12.807 m² ; ST : 5.123 m² ; hauteur du projet : 15 m. »

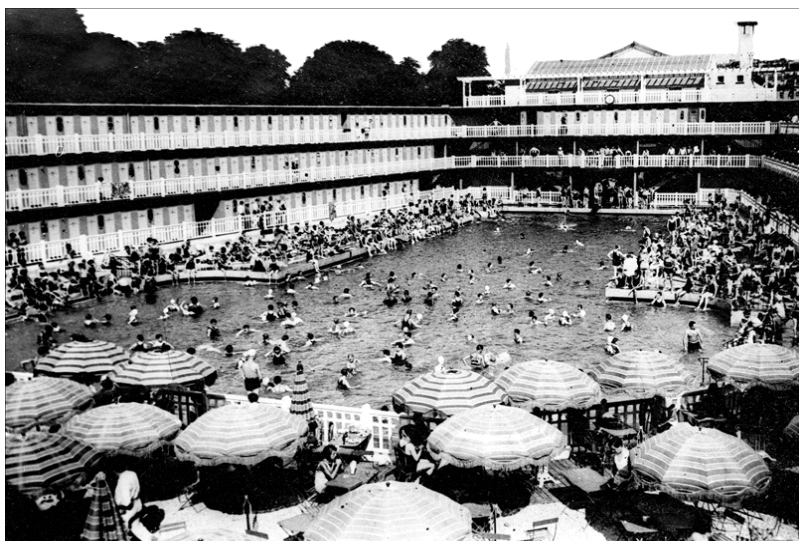
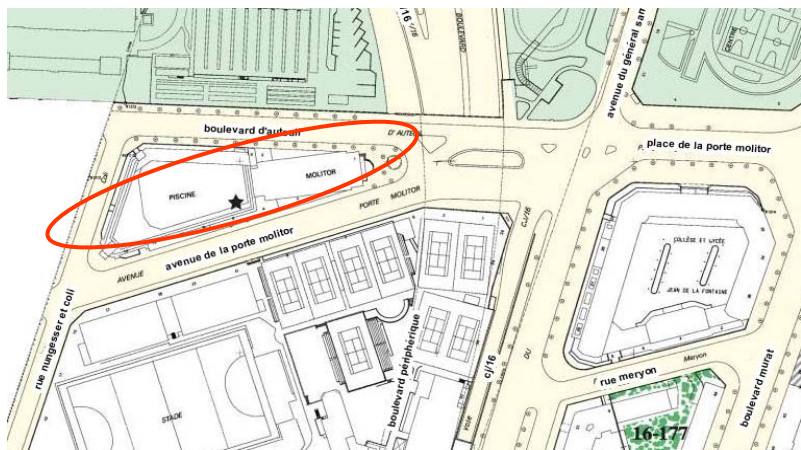
PROTECTION. Piscine inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 27 mars 1990.

ANTÉRIORITÉ. Séance du 6 juin 2000 (pas de résolution).

PRÉSENTATION. Située à l'une des entrées du bois de Boulogne, avec le Parc des Princes (1928), le stade Géo-André, le stade Pierre-de-Coubertin (1938) et le stade Jean-Bouin (1925), la piscine Molitor fait partie du complexe sportif le plus important de la capitale. Cet ensemble, construit dans les années 1920, correspond au démantèlement de l'enceinte de Thiers dont les terrains furent concédés en 1919 à la ville de Paris. A cette époque, démarre également une vaste campagne de construction d'équipements de natation : la Ville, pourvue de sept piscines en 1922, décide de se doter d'une trentaine d'établissements en moins de dix ans. Les services administratifs établissent un programme type, incluant une nomenclature précise des locaux, un guide de prescriptions techniques assorti de recommandations sur le choix des matériaux. Le premier jalon de la mise en œuvre de cette politique publique est la piscine de la Butte-aux-Cailles, réalisée en 1922-1924 par Louis Bonnier.

Afin de seconder la municipalité dans ce programme, un système de concession à des sociétés privées est mis en place. Ainsi la société des Belles Piscines de France et l'ingénieur-architecte Lucien Pollet réalisent-ils quatre établissements à Paris : les piscines Molitor en 1929, Jonquière en 1933, Pontoise et Édouard-Pailleron en 1934. Première de la série, la piscine Molitor offre la particularité d'un système de double bassin dont l'intérêt a été souligné par les revues d'époque : « Pour satisfaire le louable penchant de la natation, la ville de Paris, et maintes cités de moindre importance, ont édifié des piscines confortables dont le défaut est d'être coûteuses, ce qui en réduit beaucoup le nombre. Or on pourrait aménager des bassins découverts ou bassins d'été qui, ne nécessitant qu'une dépense modérée, pourraient être créés aussi nombreux qu'il serait nécessaire. Les bassins découverts offrent le bénéfice inappréciable du bain de soleil et du plein air ; c'est-à-dire qu'il convient de les entourer d'une large plage pour s'y étendre.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; la piscine vers 1930 (fonds Roger-Viollet).



Enfin, moyennant qu'on fournirait aux baigneurs un local chaud pour se sécher et se rhabiller, les services du bassin découvert pourraient être prolongés au-delà des chaleurs de l'été » (*La Construction moderne*, 18 mars 1934).

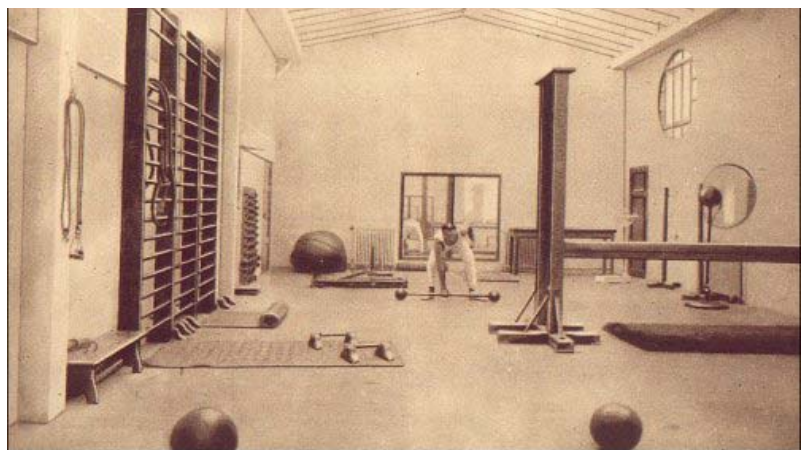
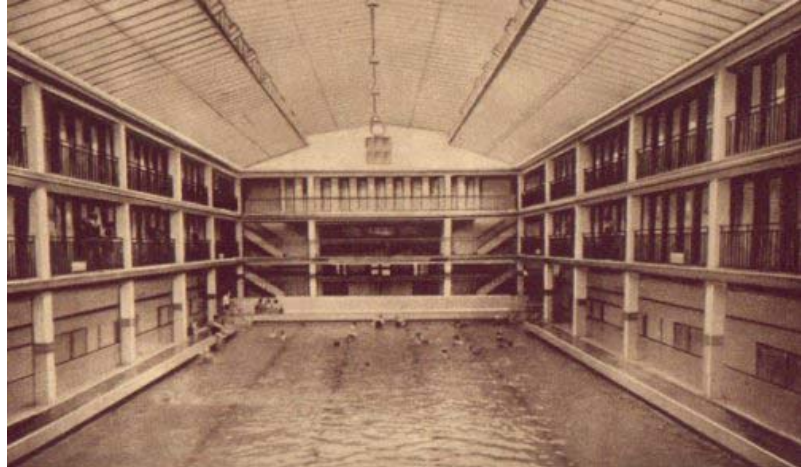
Molitor propose donc un bassin d'hiver, répondant au programme établi par la ville de Paris, et un bassin d'été qui, l'hiver, se transforme en patinoire. Au printemps l'installation est démontée puis remise jusqu'à la saison suivante. Entre les deux bassins et dans les espaces interstitiels de la composition, se trouvaient les services annexes : salles de sports, bar américain, café, etc.

Par souci d'économie, les bassins sont réalisés en béton armé et reposent à même le sol, sans fondations particulières, conformément aux préconisations de la Fédération française de natation. La structure du bâtiment est réalisée à partir d'un système assez banal de poteaux en béton armé, avec des dalles pleines pour les planchers en périphérie des bassins, les coursives, les toitures-terrasses et des dalles constituées de poutrelles en béton armé avec hourdis en béton dans les locaux annexes, les logements de fonction, le restaurant et les bureaux. Les murs périphériques sont, quant à eux, constitués de maçonnerie de brique pleine recouverte d'un enduit ciment. Contrairement aux autres établissements de Lucien Pollet où le revêtement de brique en façade accentue le caractère municipal de l'équipement, l'enduit lisse blanc couvrant les murs de la piscine Molitor lui donne l'aspect d'un établissement de loisirs à la mode. De nombreux éléments décoratifs viennent agrémenter l'édifice : guichets en cuivre, casiers en bois verni, carrelage de mosaïques dans les entrées, balustrades en fer forgé sur les galeries du bassin d'hiver. L'architecte fait intervenir les meilleurs artisans de l'époque, comme le maître verrier Barillet pour les vitraux de l'entrée du bassin d'été et, peut-être, Brandt pour les ferronneries ainsi que Pingusson pour le mobilier (?).

Inaugurée en 1929 par Johnny Weissmuller, champion olympique de natation, la piscine Molitor devient très rapidement l'un des endroits les plus courus de l'entre-deux-guerres. On y organise des représentations théâtrales, des défilés de mode, des concours d'élégance et des soirées de gala.

En 1977, les concessions successives arrivées à leur terme, la Ville est devenue officiellement propriétaire de l'établissement. L'ensemble reste géré par la société Piscines de France qui suspend l'usage de patinoire au profit d'un terrain d'entraînement de golf, d'une salle de gymnastique et d'un lieu de réception. Les deux bassins restent néanmoins ouverts à la natation jusqu'en 1989, date à laquelle est proposé un premier projet immobilier. Piscines de France estime en effet que l'établissement n'est pas suffisamment rentable au regard des investissements nécessaires pour sa rénovation.

Ci-contre, de haut en bas : le bassin d'hiver ; la salle de culture physique (située dans le bâtiment entre les deux bassins) dans les années 1930 ; le bassin d'été en 1989 ; un vitrail de Louis Barillet (fonds association Piscine Molitor).

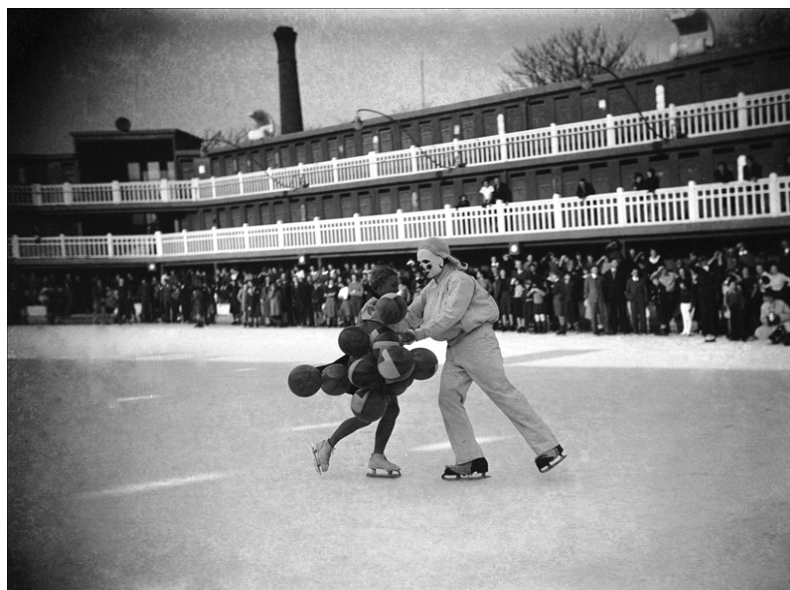


L'opération immobilière alors envisagée est un programme de grand standing d'appartements et d'hôtellerie. Suite à une campagne de presse et un mouvement d'opinion, le ministère de la Culture inscrit le bâtiment à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, rendant ainsi le projet infaisable. Depuis, le bâtiment, laissé à l'abandon, a été dépouillé, squatté, tagué, saccagé, tout en subissant les dégradations normales du temps.

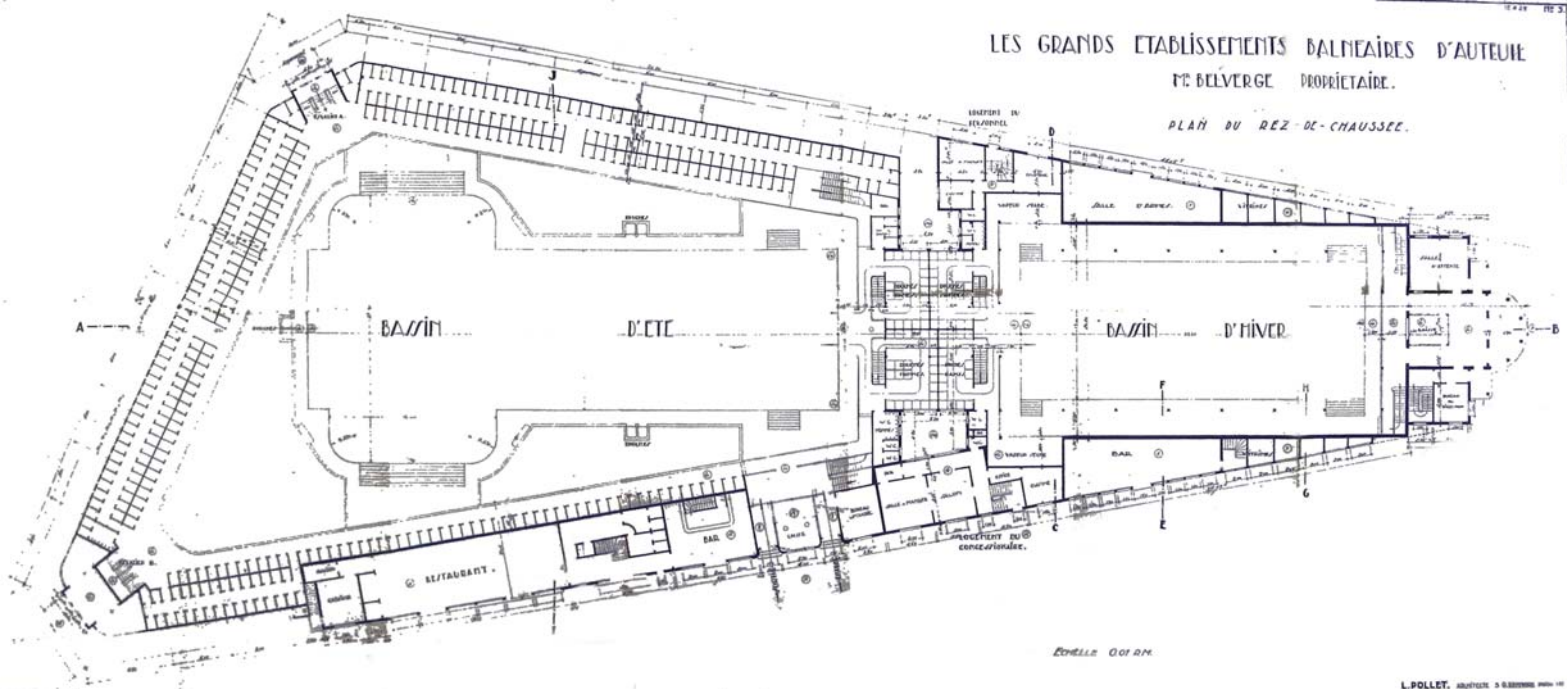
Plusieurs projets de restructuration se sont succédé dans les années 1990 dans l'espoir de trouver un compromis entre le respect d'un bâtiment protégé et la rentabilité d'un programme commercial. En avril 1991, un premier concours est lancé par la Ville, remporté par l'agence Reichen & Robert. Il prévoyait la destruction de la piscine d'hiver au profit d'une opération immobilière privée, la reconstruction de la piscine d'été au sein d'un complexe hôtelier, sa couverture par un toit amovible la rendant utilisable toute l'année, ainsi que la construction d'un parc de stationnement. L'avenir de la piscine Molitor reste cependant en sursis : aucun des projets en cours n'aboutit. Le ministère de la Culture émet le 5 août 2000 un nouvel avis défavorable au permis de construire : « L'ampleur des démolitions proposées est telle qu'elle remet fortement en cause l'existence même de l'édifice inscrit et induit une perte d'authenticité du monument. »

En 2002, le principe d'une « réhabilitation » des deux bassins et du maintien d'un usage balnéaire a été adopté par le Conseil de Paris à la place de la démolition pure et simple. Différents rapports sont alors réalisés en vue de ce nouveau projet : un diagnostic patrimonial et une étude de programmation, confiés à Jean-Paul Philippon et au cabinet Ernst & Young (2005), ainsi que l'étude des structures confiée au cabinet ARIA (2006-2010). Les conclusions sont assez pessimistes quant à l'état de dégradation du bâtiment et à la possibilité de restaurer les bétons. La nécessité de reprendre entièrement les sous-sols pose par ailleurs la question de la conservation des ouvrages en superstructure. Plusieurs scénarios sont néanmoins envisagés autour de la création d'un équipement balnéaire et sportif inédit à l'échelle de la Ville : le maintien intégral du programme d'origine, l'adaptation du bâtiment à de nouveaux usages, ou encore l'extension du bâtiment conformément aux possibilités offertes par le PLU.

Colony Capital, associé à Bouygues et au groupe hôtelier Accor, remporte en 2009 l'appel d'offres lancé par la Ville pour la rénovation et l'exploitation de la piscine Molitor. La maîtrise d'œuvre a, quant à elle, été confiée à Alain-Charles Perrot (pour la restauration), Alain Derbesse et Jacques Rougerie (pour le projet). L'idée d'un troisième bassin, largement ouvert au public, a longtemps été envisagée, mais le projet est finalement plus modeste : le dispositif existant serait conservé, le bassin d'hiver restitué, comme le bassin d'été, quoique avec de nombreuses adaptations. La rentabilité de l'opération est assurée par la surélévation de l'ensemble pour un complexe hôtelier. Seules la rotonde et les façades avenue de la Porte-Molitor et boulevard d'Auteuil seraient réellement conservées et restaurées.

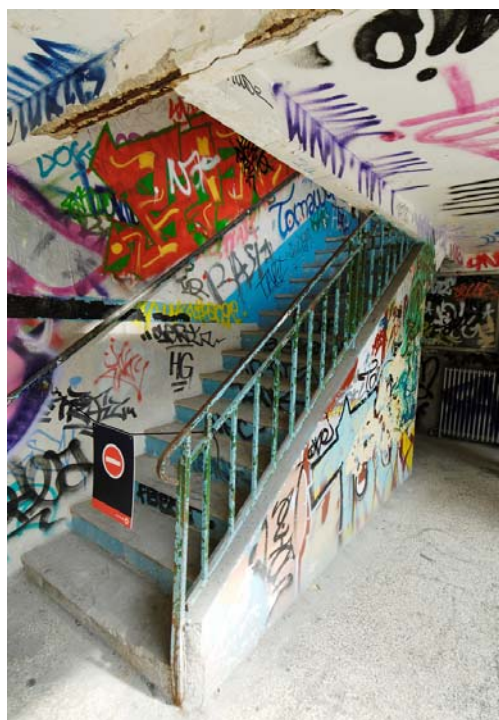


Ci-dessus : le bassin d'été était transformé en patinoire l'hiver par mise en place d'un plancher métallique et d'un système de refroidissement amovible au-dessus du bassin (photographies fonds Roger-Viollet et La Construction moderne, 28 avril 1935).



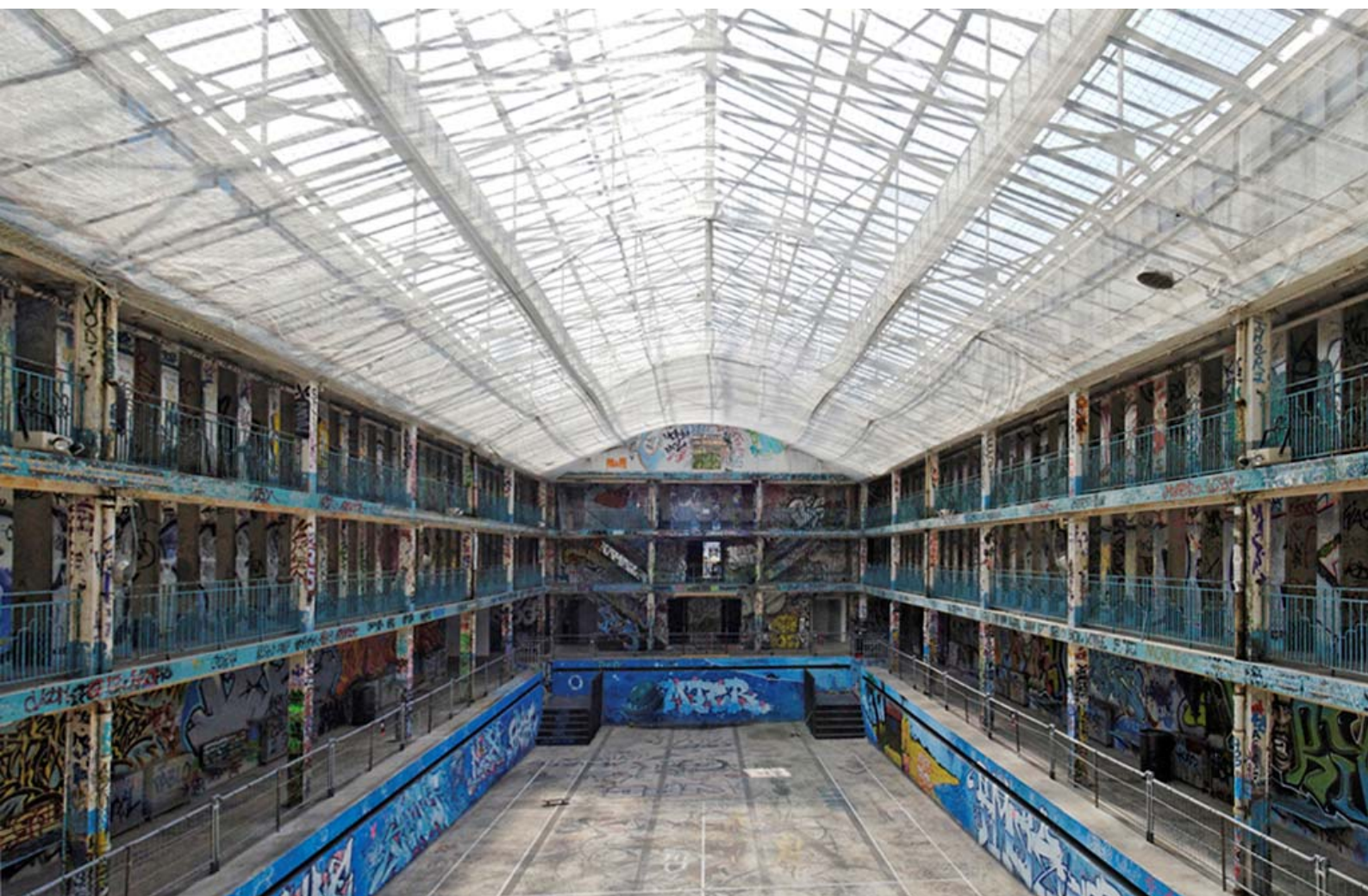
Ci-dessus : Les grands établissements balnéaires d'Auteuil, plan du rez-de-chaussée du permis de construire d'origine, dessin L. Pollet, 1929 (Archives de Paris).

Ci-dessous : façade actuelle avenue de la Porte-Molitor ; vues de l'état actuel du bassin d'été.





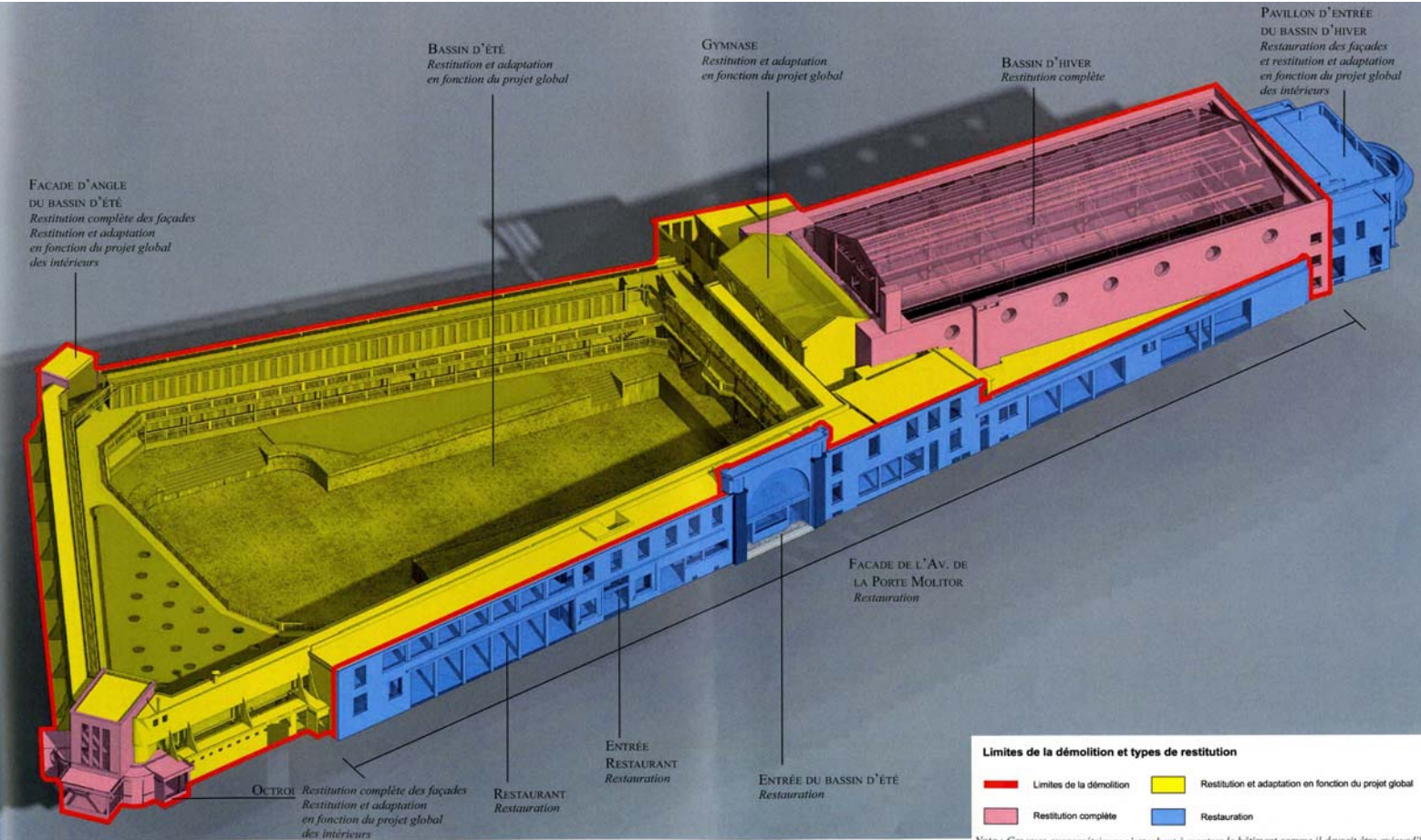
Vues de l'état actuel du bassin d'été (en haut) et du bassin d'hiver (en bas) : les dispositions d'origine des deux espaces sont encore en place, malgré les dégradations récentes.

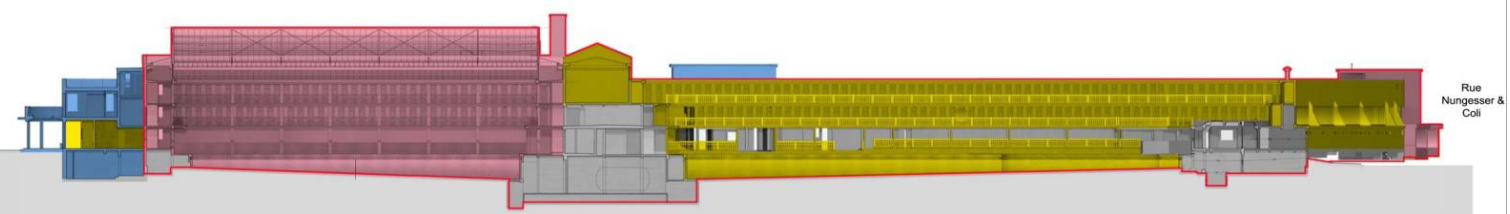


DISCUSSION. Ce dossier pose la question de la valeur d'une inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, puisque les bâtiments protégés vont ici être en grande partie démolis et reconstruits, à l'identique pour certaines parties, adaptés et renforcés dans d'autres, de manière à pouvoir supporter la surélévation nécessaire à l'équilibre financier du projet. Plusieurs membres s'étonnent qu'on puisse démolir des bâtiments inscrits. M. Jean-Paul Philippon revient sur les conclusions de son étude de faisabilité, rappelant le mauvais état réel des structures. Selon lui, les éléments patrimoniaux essentiels de ce site sont la composition en triangle et le programme double ; ces points étant préservés dans le projet, il ne voit pas de raison de s'opposer à la reconstruction des bétons, matériau qui ne se restaure pas. L'absence de réflexion sur la restauration des bétons, en France, est déplorée par plusieurs. A cet égard, le projet est radical, puisqu'il propose la démolition totale de l'édifice. Par ailleurs, les « adaptations » au programme nouveau sont importantes et conduisent à des modifications substantielles : rétrécissement du bassin d'été, disparition du système de coursives et de cabines. L'association d'une prétendue restauration et d'un bâtiment neuf, dont le dessin n'est pas très favorablement apprécié, surprend plusieurs membres qui s'interrogent sur l'intérêt de ce chantier coûteux. En terme de fonctionnement, l'ouverture au public du site est réaffirmé : le bassin couvert fonctionnera comme une piscine publique, sans doute comme les piscines municipales. Des précisions sont apportées sur la conservation et la restauration des éléments de décor, notamment les vitraux de Barillet : ceux qui étaient restés sur place ont été mis à l'abri du vol et protégés en vue du chantier.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 juillet 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration de la piscine Molitor, édifice inscrit en totalité à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. La Commission a pris acte des expertises techniques concluant à l'impossibilité de conserver les bétons et du parti patrimonial qui en découle, consistant à ne conserver que les façades des entrées principales et à reconstruire l'ensemble des structures, soit pour les restituer à l'identique (bassin d'hiver), soit pour les adapter (bassin d'été). Elle a regretté que la démarche engagée n'ait pas permis d'aboutir à une restauration plus fidèle et que la reconstruction du bassin d'été comporte des modifications substantielles (réduction de l'espace central et du bassin, disparition des cabines et coursives des deux premiers étages, surélévation). Elle a enfin demandé qu'une attention particulière soit portée au protocole de restauration des mosaïques, ainsi qu'à la préservation de l'ensemble des vitraux (BMO du 17 août 2010).

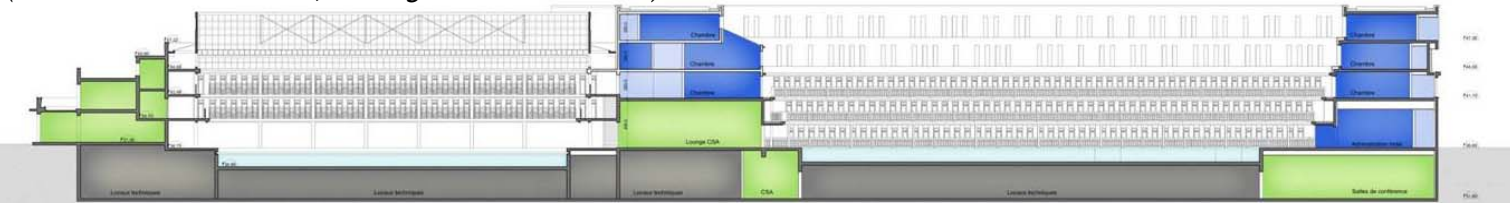
Ci-dessous : axonométrie du projet, en rouge les restitutions à l'identique, en jaune les restitutions avec adaptation et en bleu les restaurations (document Alain-Charles Perrot, ACMH).





Ci-dessus : coupe de l'état existant et du parti de restauration/restitution.

Ci-dessous : coupe projetée montrant la surélévation du bassin d'été par deux niveaux de chambres et l'extension des sous-sols ; vues perspectives avenue de la Porte-Molitor et du futur bassin d'été : les cabines et leurs coursives sont regroupées, et réaménagées en chambres d'hôtels avec leur balcon. Les circulations d'accès sont côté ville, et il n'y a plus de coursives côté bassin (documents A.-Ch. Perrot, J. Rougerie et A. Derbesse).



Limites de la démolition et types de restitution

- Limites de la démolition
- Restitution complète
- Restitution et adaptation en fonction du projet global
- Restauration



21, rue Caillié et 27, rue du Département (18^e arr.) Réhabilitation en logements sociaux d'un immeuble XIX^e siècle

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig - SIEMP

PC 075 118 10 V 0004

Dossier déposé le 10/02/2010

« Réhabilitation d'un bâtiment de commerce et d'habitation (neuf logements sociaux créés) de six étages sur un niveau de sous-sol avec démolition de l'aile en retour sur cour pour la création d'un ascenseur, suppression de la courette, des souches de cheminées, modification des baies en façade et toiture et ravalement des façades sur rue et cour avec pose d'une isolation extérieure. »

SHON à démolir : 180 m² SHON créée : 165 m². »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. En 2002, la ville de Paris a confié à la SIEMP l'aménagement de l'îlot Caillié dans le cadre d'une convention publique d'aménagement pour l'éradication de l'insalubrité. Le diagnostic réalisé sur le secteur par Odile Seyler, architecte coordonnateur, met en évidence le mauvais état général du bâti existant : seules trois réhabilitations sont proposées sur l'ensemble des dix lots, dont l'immeuble situé à l'angle de la rue Caillié et de la rue du Département.

Construit en 1885 par l'architecte Pettrissard, ce bâtiment constitue aujourd'hui l'unique témoignage du XIX^e siècle dans cette section de la rue. Le front bâti qui donne directement sur le jardin Éole s'avère en effet très hétérogène, mêlant les constructions contemporaines à des opérations des années 1980.

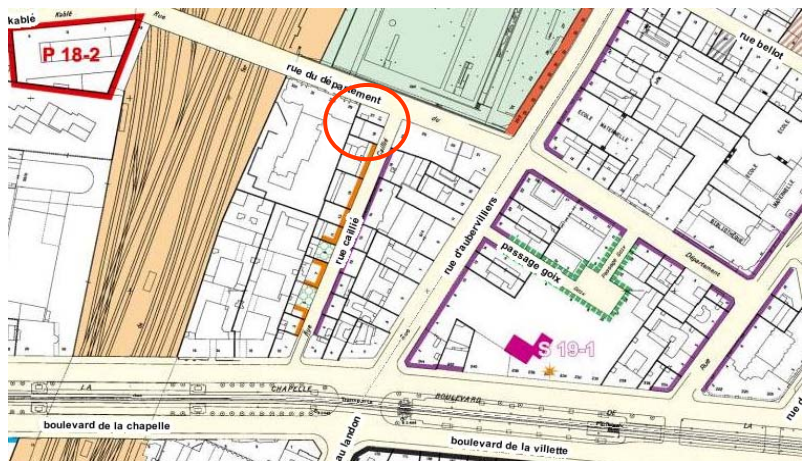
Deux raisons ont conduit les architectes à proposer une isolation par l'extérieur :

- l'environnement majoritairement moderne dans ce quartier rénové ;
- la perte de surface qui résulterait de l'isolation intérieure pénaliserait l'opération en rendant les surfaces des logements incompatibles avec les typologies normalisées.

Les structures de l'immeuble sont de manière générale en bon état, excepté le plancher haut des caves qui est à reconstruire. En dehors des questions d'isolation, le projet consiste aussi à revoir entièrement la distribution intérieure des logements et à réorganiser tout le rez-de-chaussée. Sont prévus : le déplacement de l'entrée avec la création d'un ascenseur, la démolition du départ de l'escalier et le changement du rythme des percements.

DISCUSSION. Le dossier est retiré de l'ordre du jour car un nouveau projet plus respectueux des façades d'origine doit être déposé, à la demande de la direction de l'Urbanisme.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; vue depuis le jardin Éole ; état actuel et état projeté (document Jérôme Marin et Patrick de Jean, architectes) ; plan de l'îlot Caillié / Département.



Légende

- Construction neuve
- Réhabilitation
- Halte-garderie
- Échelle : 1/1000

FAISABILITÉ

PROTECTION. Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (PSMV).

PRÉSENTATION. L'actuel 25, rue Michel-le-Comte est le résultat de la réunion au cours des années 1830-1840 de trois parcelles anciennes : deux en lanière sur la rue (celle de droite composée d'une grande maison à deux corps de logis et celle de gauche de deux petites constructions étroites sur rue et d'une grande cour) et la troisième derrière les précédentes, accessible par une longue allée le long du mitoyen ouest (correspondant à l'emprise de l'ancien jeu de paume de la Fontaine, installé au Moyen Age, transformé en théâtre en 1632). A l'occasion de son remembrement, la parcelle a été entièrement réorganisée : le front bâti ancien est conservé - les trois façades des XVII^e et XVIII^e siècles, notamment celle de gauche d'un dessin néoclassique très soigné. A l'intérieur, la parcelle est presque entièrement rebâtie d'immeubles d'habitation disposés de part et d'autre d'une nouvelle longue allée, désormais centrale, qui dessert quatre cages d'escalier symétriques. Au milieu du XIX^e siècle, le terrain est agrandi au sud par une vaste cour aménagée au débouché de l'allée, construite de petits immeubles industriels vers 1850-1860.

A l'exception de la couverture de cours dans les premières années du XX^e siècle, l'état existant aujourd'hui est celui du Second Empire. Il associe des bâtiments d'époques variées, majoritairement destinés à l'habitation, mais très rapidement adaptés à de petites activités (l'occupation actuelle des locaux relève toujours de l'activité). A ce titre, l'ensemble est caractéristique de l'évolution du quartier du Marais au cours de la révolution industrielle.

Le projet actuel de réhabilitation vise à préserver cette typologie mixte (logements, commerces et activité) et à respecter les qualités architecturales propres des édifices anciens. Ainsi le parti envisagé s'écarte-t-il des prescriptions du PSMV, qui incite à la démolition de tout le bâti du XIX^e siècle et autorise une construction neuve au cœur de la parcelle (voir plan ci-contre).

Il est donc envisagé : la conservation et la restauration du front sur rue, la conservation des immeubles Restauration jusqu'à l'ancienne limite séparative des deux parcelles de devant et de celle de l'ancien jeu de paume - ce qui permet de conserver tous les escaliers - et de conserver les trois corps de bâtiments constituant la cour du fond. Les démolitions porteraient donc uniquement sur l'immeuble au débouché de l'allée centrale, datant des années 1830-1840, qui a déjà été transformé et dont les deux courtes ailes en retour sont les bâtiments de la parcelle dans le moins bon état de conservation. Un bâtiment neuf de quatre étages prendrait place sur la même emprise. Il permettrait en outre d'équilibrer le bilan environnemental de l'ensemble de la parcelle.



Ci-contre, de haut en bas : PLU (le PSMV demandait la démolition des ateliers de fond de cour et la construction d'un immeuble neuf au centre) ; façades actuelles sur rue ; détail des fenêtres de l'immeuble XVIII^e siècle.



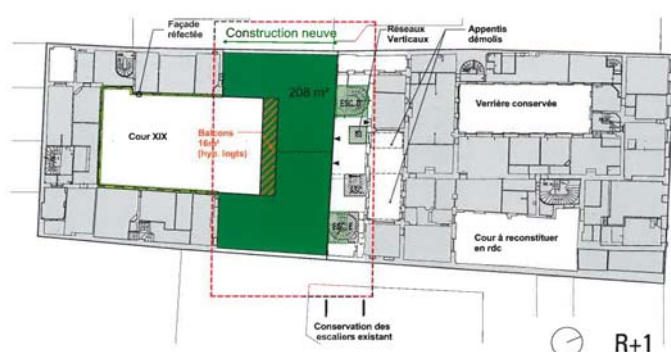


Ci-contre, de haut en bas : l'un des escaliers Restauration ; les ateliers de fond de cour avec leurs menuiseries de rez-de-chaussée à découpage carré ; en bas, vue du bâtiment à démolir. Ci-dessus : état des parcelles avant le réaménagement des trois parcelles au milieu du XIX^e siècle.

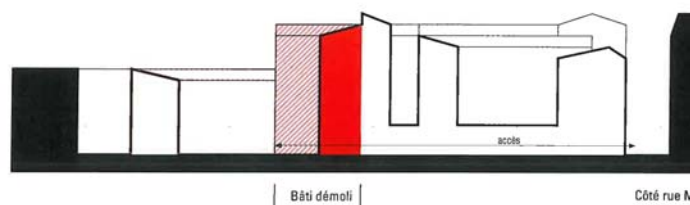


RDC

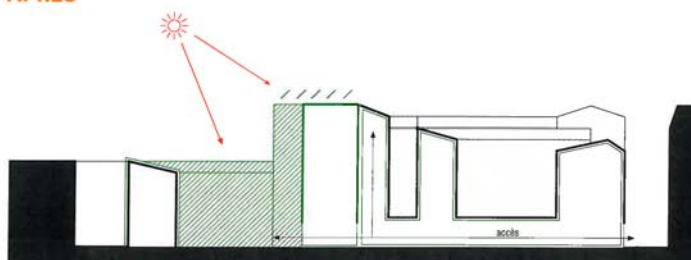
Jaune : XVIII^e siècle ; orange : 1830-1840 ; violet : 1850-1860



AVANT



APRES



Ci-dessus, de haut en bas : plan de datations ; plan et coupes montrant la partie à démolir ; le bâtiment neuf projeté en cœur de parcelle (documents Atelier du Pont).

DISCUSSION. Ce dossier est présenté comme une faisabilité très satisfaisante, résultat logique d'une démarche de concertation initiée par la SGIM entre les différents services. Un membre s'interroge néanmoins sur l'intérêt de démolir un bâtiment pour reconstruire au même emplacement et au même gabarit. Il s'interroge également sur l'organisation du chantier, compte tenu des difficultés d'accès, et sur les risques de fragilisation des bâtiments anciens lors de la construction de l'immeuble neuf.

FAISABILITÉ

PROTECTIONS. L'ensemble des façades et des toitures des bâtiments sur le quai Conti, sur la rue Guénégaud et sur la place Conti ; les façades et les toitures des bâtiments sur la cour d'honneur, la cour de la Méridienne et la cour Conti ; le bâtiment du grand et du petit monnayage ; les façades et les toitures de l'hôtel Laverdy ; le vestibule, l'escalier d'honneur et la salle du musée, au premier étage avec ses accès : classement par décret du 14 mars 1945.

Les salles du musée, autres que celle classée : inscription par arrêté du 6 janvier 1926.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 1^{er} mars 1900 : compte rendu de la visite de l'hôtel des Monnaies effectuée par les membres, « dans le but principal de constater l'état actuel du petit hôtel de Conti ».

- Séance du 11 janvier 1919 : « Communication de M. Adrien Blanchet sur l'hôtel des Monnaies. »

PRÉSENTATION. L'hôtel des Monnaies est un monument élevé par Jacques-Denis Antoine entre 1767 et 1775. Avec la place Louis XV, l'Ecole militaire et la nouvelle église Sainte-Geneviève, il contribue au renouvellement monumental que connaît Paris sous le règne de Louis XV. Œuvre d'urbanisme particulièrement importante pour les berges de la Seine, mêlant les registres de l'architecture religieuse et les exigences de l'équipement public, l'hôtel des Monnaies est aussi une manufacture à la gloire du roi. C'est ainsi le plus ancien équipement industriel de la capitale.

Conçu pour remplacer le vieil ensemble disparate et malcommode de la rue de la Monnaie (rive droite), le nouvel hôtel est un projet parfaitement académique, qui associe dans son programme une double fonction, de glorification du privilège souverain sous la forme d'un palais, d'une part, et, d'autre part, de manufacture à grande échelle avec ses nombreux ateliers. Avec ce projet à deux faces et le « décor parlant » des façades, l'édifice s'accorde parfaitement à son objet. L'œuvre d'Antoine s'inscrit en outre dans le renouveau stylistique de l'architecture publique française, renouant avec un classicisme rigoureux auquel il associe la grande tradition française de l'architecture en pierre de taille dotée d'une impeccable stéréotomie (comme il fait dans ses autres projets publics, au Palais de Justice par exemple).

L'édifice a été construit à l'emplacement de l'hôtel de Nevers qui occupait une parcelle trapézoïdale délimitée par la Seine et le mur de Philippe Auguste. Le long du quai, se développe le corps principal - une longue barre rythmée par un avant-corps central qui se présente comme une version néoclassique de la façade sud de la Cour carrée du Louvre, en vis-à-vis. Cette aile abritait les espaces d'apparat, les logements et l'administration. Derrière cet écran monumental, le reste de la parcelle est occupé par les ateliers, plus bas, disposés autour de trois cours juxtaposées.



P-A Demachy, L'Hôtel de la Monnaie et le Louvre vus du Pont-Neuf, vers 1800 (musée Carnavalet) ; façade principale, dessin de Jacques Denis Antoine (BnF) ; vues du fond de la cour d'honneur et du revers du corps principal (clichés Atget, 1903).

Au fond de la cour d'honneur, dans l'axe de l'entrée principale, la salle du grand monnayage est le cœur symbolique de l'établissement. Cet axe transversal divise en deux la manufacture : à droite les remises et, à gauche, les principaux ateliers qui s'organisent autour de trois cours (dites « cours des travaux ») disposées du côté de la rue Guénégaud - la façade industrielle du bâtiment. Le second œuvre de l'hôtel est terminé en 1785 (aménagement du grand salon) ; dès 1788, des améliorations sont apportées aux ateliers par le même Antoine, qui demeure l'architecte de la Monnaie jusqu'à sa mort en 1801. A la Révolution, le petit hôtel de Conti, bâti par Jules Hardouin-Mansart en 1669, est annexé et transformé par Antoine en 1793.

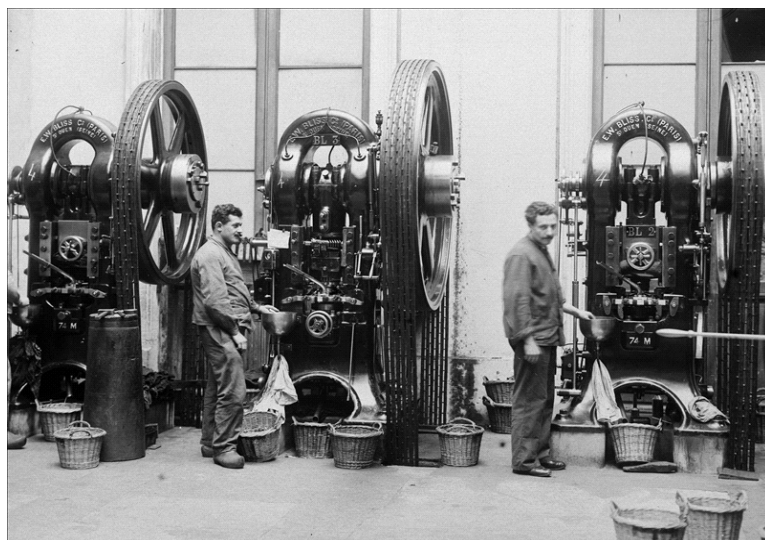
L'édifice s'est transformé de manière continue jusque dans les années 1970 pour s'adapter aux évolutions technologiques. A l'exception des trois cours principales, tous les espaces libres entre les ateliers ont progressivement été colonisés, les cours couvertes de verrières, les jardins bâtis d'ateliers, et les espaces adaptés pour accueillir les nouvelles machines industrielles. Les principales campagnes se déroulent en 1846-1848 (François-Hippolyte Destailleurs, architecte) sous la Troisième République (Hippolyte-Alexandre Destailleurs, architecte) et dans les années 1950 (Léon Azéma, architecte). Ces opérations ont fait presque entièrement disparaître les équipements techniques d'origine.

A partir de la mise en service, en 1973, de l'usine de Pessac, l'hôtel des Monnaies a perdu son activité principale et a développé ses musées (mission attestée dès 1785) et son activité commerciale (1987, B. Donzet, L. Guinamard et Y. Kneuse, architectes).

Le changement de statut de la Monnaie - ancienne direction du ministère des Finances devenue établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) - a provoqué une réflexion globale sur l'usage du monument ainsi que sur les missions de l'établissement, et abouti à un concours d'architecture lancé en février 2009. Il s'agit de valoriser le lieu en en faisant une vitrine des métiers (frappe des monnaies et médailles, parcours pédagogiques...), un lieu culturel (expositions temporaires) et un lieu commercial (boutique, restaurant haut de gamme...).

Le projet de réaménagement du site, présenté par Philippe Prost (lauréat du concours de 2009), répond à une triple demande de l'institution : ouverture sur la ville, nouveau parcours muséographique centré sur le métal et réintroduction de la frappe de monnaies (en plus des médailles). Deux nouveaux parcours piétons sont ainsi envisagés pour traverser le site, grâce à la réouverture des principaux accès : parcours le long de la rue de Guénégaud à travers les trois cours des travaux ; traversée de l'hôtel particulier entre l'impasse de Conti et la rue Guénégaud... L'espace du jardin, amputé dès 1793, sera restitué (suite à la démolition d'ateliers datant des années 1880 et de 1905) et le rez-de-chaussée de la façade arrière de l'hôtel d'Hardouin-Mansart sera reconstruit selon le dessin d'origine (relevé par Antoine en 1793).

De haut en bas : le grand salon en 1903 (cliché Atget) et les ateliers en 1910 et 1921 (fonds Harlingue et Roger-Viollet).



Le parcours muséographique sera réorganisé autour des trois cours des travaux, avec un cheminement qui traverse la manufacture afin d'en suivre l'activité. A cette occasion, les verrières des deuxième et troisième cours des travaux seront remplacées (elles datent respectivement de 1919-1934 et 1975).

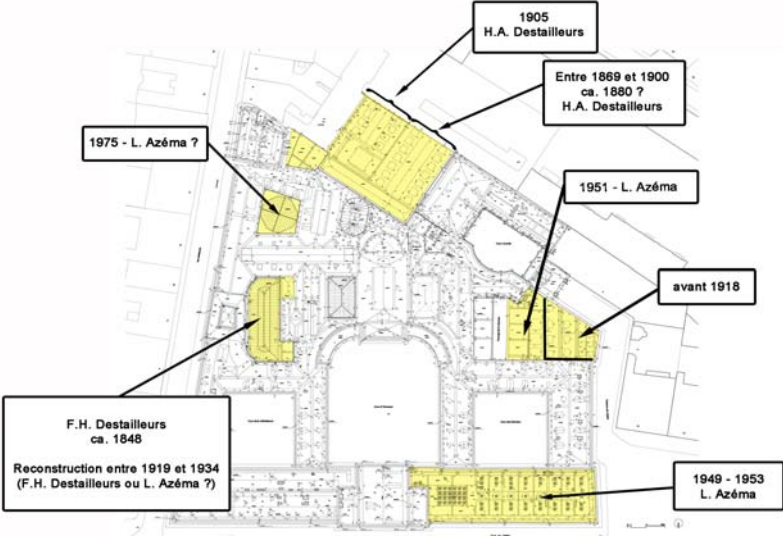
Le bâtiment du quai conservera au premier étage ses actuelles salles d'expositions temporaires (grand salon central et enfilade vers la rue de Guénégaud) et les appartements du directeur seront transformés en un restaurant gastronomique (grand et petit appartements, côté Institut). La partie industrielle du site sera améliorée par la construction d'un bâtiment neuf en remplacement des ateliers construits au XX^e siècle (Azéma, 1951) à l'emplacement des anciens communs de l'hôtel de Laverdy.

Dans l'état actuel de la faisabilité, le détail des démolitions n'est pas précisé, à l'exception toutefois des trémies nécessaires à l'installation d'un nouvel escalier dans l'aile Guénégaud, de deux nouveaux ascenseurs (notamment pour accéder au futur restaurant, à côté de l'escalier de l'aile droite) et d'un monte-charge (aile côté Institut). Aucune modification de façade n'est envisagée dans ce projet.

Enfin, il est prévu de démolir la toiture en béton armé de l'aile droite du corps principal, réalisée par Azéma en 1949-1953 pour abriter une salle de sport. La nouvelle toiture retrouvera l'altimétrie ancienne mais avec un profil légèrement différent (notamment une terrasse accessible à l'extrémité de l'aile).

Ci-contre, de haut en bas : plan des toitures à démolir ; vues des ateliers à démolir ; perspective de l'état projeté de la deuxième cour des travaux, avec sa nouvelle verrière (document agence Ph. Prost).

Ci-dessous : la verrière de la deuxième cour des travaux, dont la démolition est demandée.





Ci-dessus : projet d'aménagement du rez-de-chaussée et du premier étage, lauréat du concours (document agence Philippe Prost).

Ci-contre, de haut en bas : le corps de bâtiment principal en vues lointaines sur le quai montrant la surélévation du comble côté droit (cette surélévation disparaîtra après travaux) ; la toiture actuelle de l'aile droite, en béton translucide ; la salle de sport aménagée par Léon Azéma en 1949-53.

Ci-dessous : vues des bâtiments qui seront remplacés par un bâtiment neuf du côté de l'impasse de Conti.



DISCUSSION. Le projet « Métalmorphose » est celui d'une administration qui, plutôt que de subir le processus de valorisation patrimoniale du site qu'elle occupe - processus qui aurait pu conduire à une délocalisation de ses activités -, a pris le parti et s'est donné les moyens de le maîtriser à son profit. C'est donc l'ensemble des activités et du site qui a été repensé et sera mis en mouvement dans ce projet qui est jugé globalement très respectueux du monument. Les membres ont pu se faire une idée précise de la qualité et de la pérennité de cet ensemble monumental et industriel. Le programme futur, à la fois pédagogique et commercial, est salué. Les démolitions sollicitées sont jugées acceptables, les éléments XX^e siècle à démolir ne présentant pas de qualités particulières.

Il est rappelé qu'aucune modification de façade n'est prévue sur le bâtiment du quai, dont la restauration (comme celle de toutes les autres parties classées) est confiée à M. Hervé Baptiste, architecte en chef des monuments historiques.

Mme Marie-Jeanne Dumont a salué la qualité exceptionnelle de l'étude historique et patrimoniale fournie par l'architecte à l'appui de son projet. Toutefois, à l'occasion de cette nouvelle mutation du site, il est suggéré qu'une étude patrimoniale soit menée spécifiquement sur les aspects industriels de l'hôtel des Monnaies, qui fut en son temps l'une des plus grandes usines de Paris.

La secrétaire générale fait également part du signalement des archéologues du DHAAP afin qu'à l'occasion des aménagements du jardin de l'ancien hôtel de Laverdy, en limite séparative d'avec l'Institut de France, les vestiges du mur d'enceinte de Philippe Auguste puissent être mis à jour.

Ci-dessous, perspectives du futur jardin de l'hôtel de Laverdy : à gauche, vers le passage menant à la rue de Guénégaud ; à droite, vu depuis ce passage (document agence Philippe Prost).



RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 juillet 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réaménagement de l'hôtel des Monnaies.

Elle s'est félicitée du soin apporté aux recherches historiques qui ont permis d'accompagner le projet et de guider les choix de restauration. Dans la perspective de l'ouverture au public des ateliers de fabrication, sous forme de parcours pédagogiques, elle a exprimé le souhait qu'une étude complémentaire soit consacrée à l'histoire industrielle de ce site, qui fut l'une des grandes manufactures parisiennes.

Elle a également émis le vœu que soient menées les investigations nécessaires à la reconnaissance des vestiges de l'enceinte de Philippe Auguste afin d'en assurer la conservation (BMO du 17 août 2010).



Ci-dessus : vue des ateliers construits à l'emplacement du jardin de l'ancien petit hôtel de Conti, construit en 1669, dont la façade, encore visible dans ses parties hautes, sera restaurée et restituée dans sa partie basse.



FAISABILITÉ

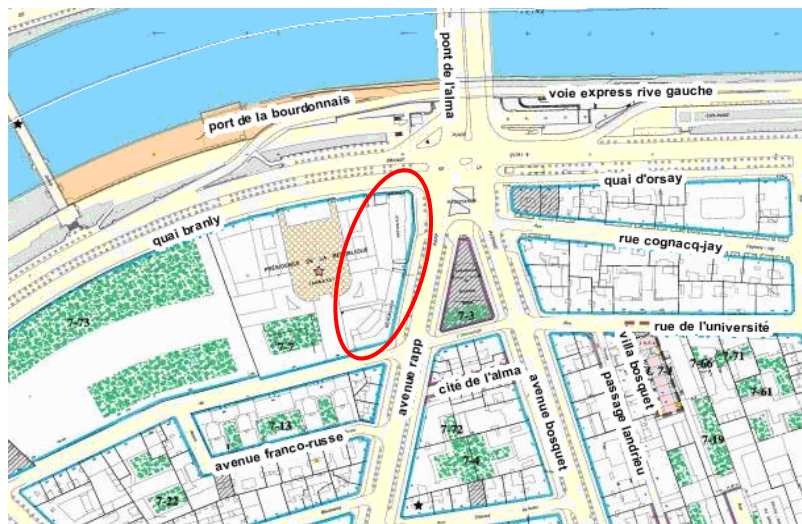
PRÉSENTATION. Edifié à l'initiative du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans le cadre d'un programme de réalisation de cités administratives provisoires, cet ensemble a été affecté dès l'origine aux services de la Météorologie nationale. Construit en 1948 par Edouard Crevel (architecte en chef) et Jacques Barge (architecte d'opération), le bâtiment est représentatif de l'architecture officielle du milieu du XX^e siècle. L'ossature de béton armé sur trame carrée permet l'aménagement à la fois flexible et économique d'un couloir central bordé de bureaux standardisés. A l'extérieur, cet utilitarisme et cette économie sont masqués par les attributs de l'architecture administrative : revêtement en pierre, portail monumental, soubassement accusé, large corniche...

La pérennisation de cette architecture provisoire a accentué cette dichotomie entre l'extérieur et l'intérieur. A l'extérieur rien de changé, mais à l'intérieur, les réaménagements successifs et la densification ont accentué les effets de l'économie architecturale initiale : la visite révèle beaucoup de marches isolées, des hauteurs d'allèges inadaptées (jusqu'à 1,60 m), pas de véritable hall, des escaliers chichement dimensionnés...

L'Etat a procédé à la cession de cet ensemble au terme d'une consultation concepteurs-constructeurs qui se conclura par une démolition totale. Les deux autres cités administratives provisoires construites à Paris ont déjà disparu : quai Branly (démoli pour faire place au musée éponyme) et dans le parc de Passy (pour faire place à un jardin).

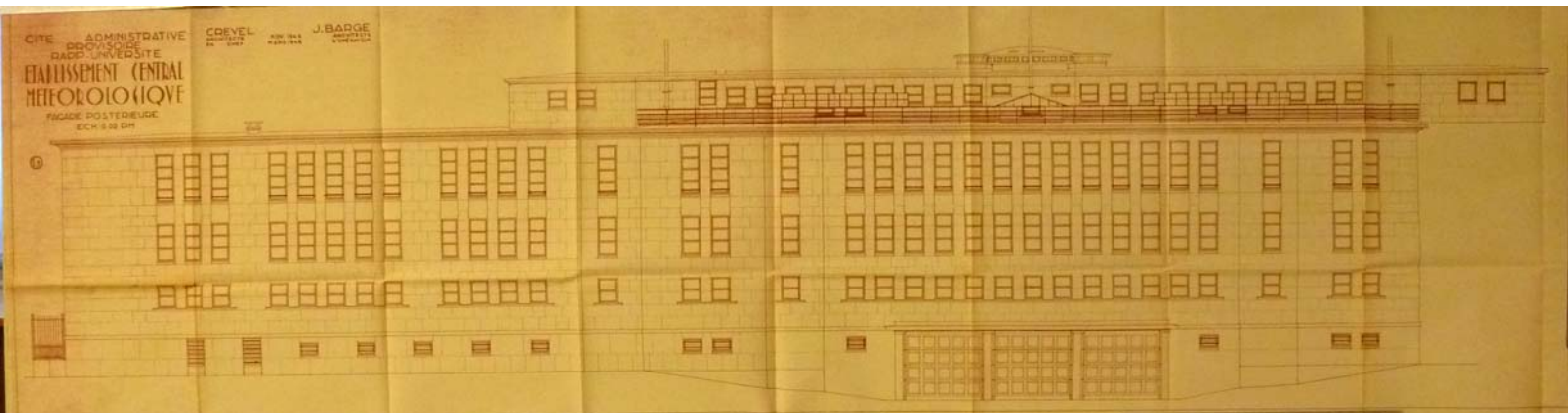
L'emplacement stratégique du terrain sur les rives de la Seine, à côté des anciennes écuries de Napoléon III devenues annexes de l'Elysée, donnera au futur programme un statut tout à fait privilégié. Il s'agirait d'une cathédrale orthodoxe dont une esquisse avait déjà été présentée pour un autre site à la Commission du Vieux Paris le 6 mars 2009.

De haut en bas : PLU ; façade sur le quai Branly ; angle du quai et de l'avenue Rapp ; angle de l'avenue Rapp et de la rue de l'Université. Ci-dessous : vue de l'intérieur de la parcelle, donnant sur les anciennes écuries de Napoléon III.

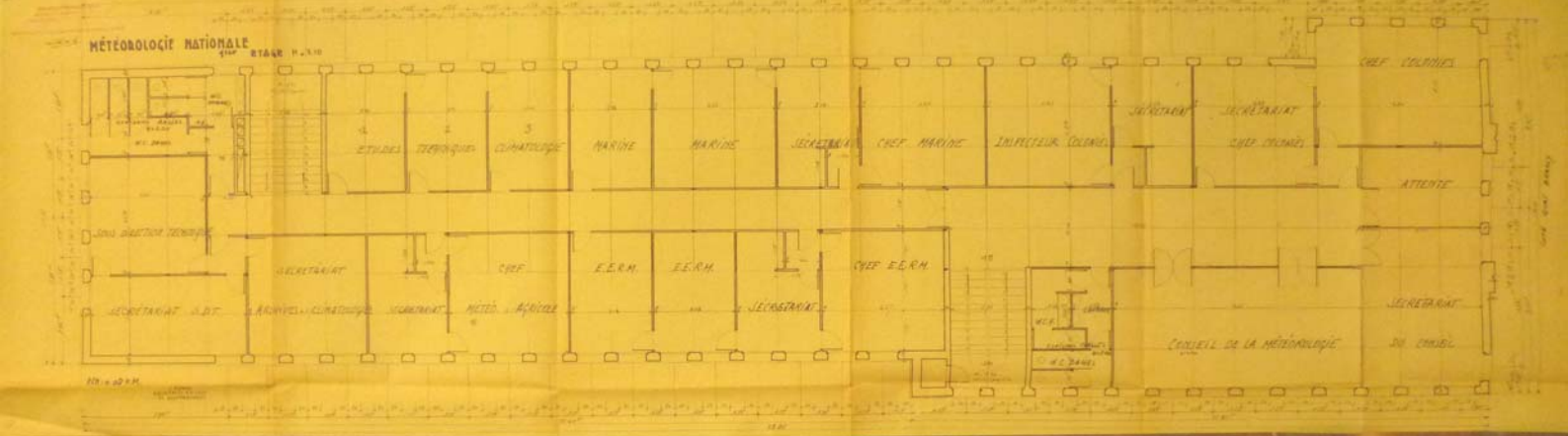


DISCUSSION. Cette faisabilité est présentée en amont d'une demande administrative qui sera sans doute déposée durant l'été, sous la forme d'un « permis préfet », avec un délai qui rendra très difficile la consultation de la Commission.

En l'occurrence, le bâtiment ne semble pas présenter de qualités telles que l'on doive en demander la conservation. Aucune voix, en tout cas, ne s'exprime en ce sens. L'adjoint au maire du 7^e arrondissement fait part de ses interrogations quant à la pertinence d'un projet de cathédrale orthodoxe sur ce site. La discussion s'oriente alors sur l'utilisation de cette parcelle difficile, irrégulière, étroite, toute en longueur et particulièrement contrainte en terme de vues ; on suppose que la cathédrale ne viendra pas occuper tout le terrain. Quels bâtiments seront construits derrière ? La Commission suggère que le Maire de Paris demande à la Fédération de Russie de préciser ses intentions.



En haut : vue aérienne en 1952 (fonds Roger Henrard, Roger-Viollet).
Ci-dessus : façade postérieure de l'établissement central météorologique, E. Crevel, architecte en chef et J. Barge, architecte d'opération, 1946-1948 (Archives de Paris).
Ci-dessous : plan d'étage du bâtiment sur le quai Branly en 1947 (Archives de Paris) ; vue depuis le pont de l'Alma.



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PC 075 112 10 P 0022

Pétitionnaire : M. Jean-François LAURENT - CHRYSALIS

Dossier déposé le 10/06/2010

« Construction de bâtiments (accueil, restaurant, loges animalières, serre tropicale, kiosques pédagogiques, pôle technique) et restructuration des bâtiments existants du parc animalier. SHON à démolir : 23.393 m²
SHON créée : 14.362 m². »

PROTECTION. Aucune.

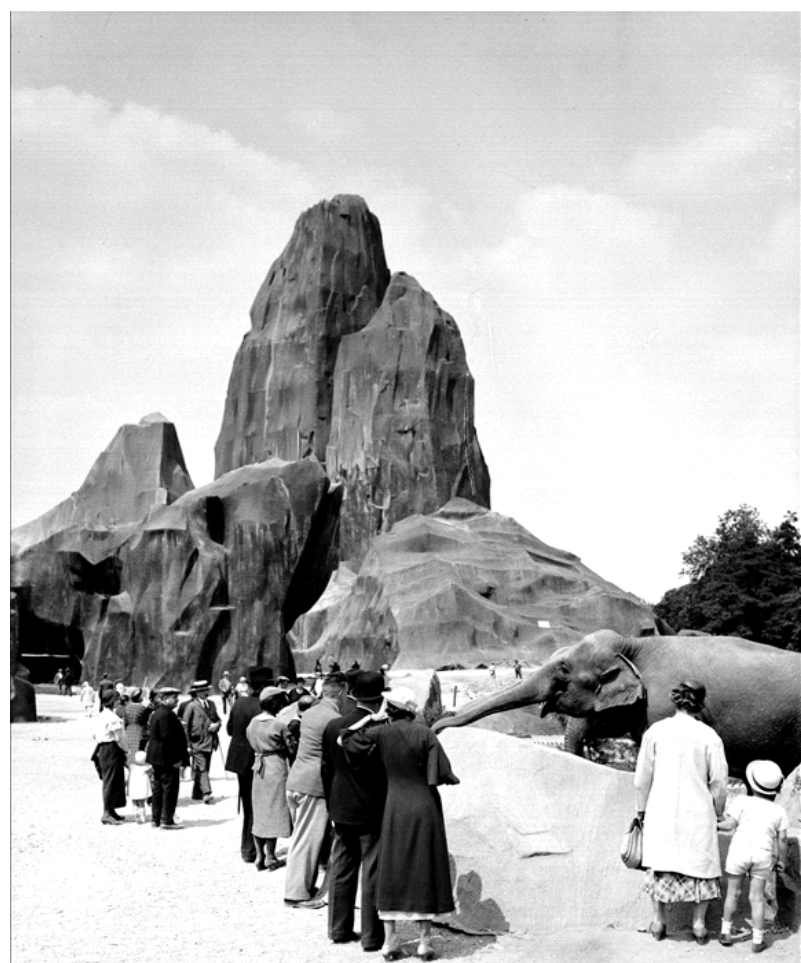
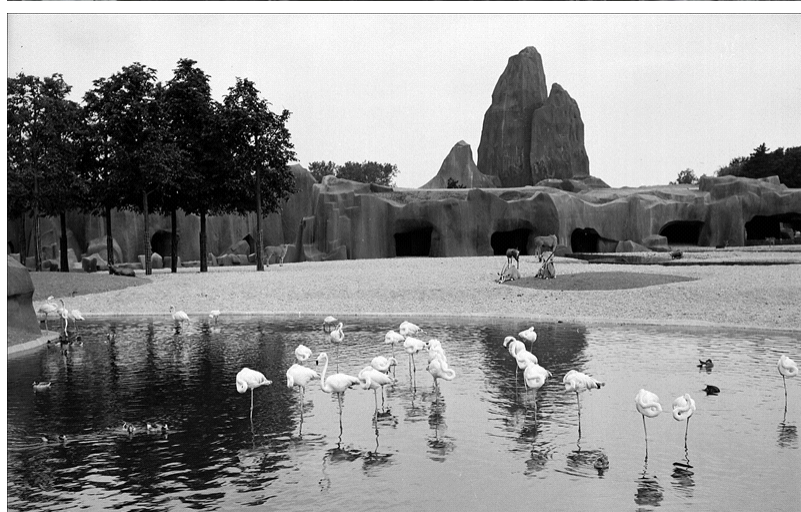
PRÉSENTATION. Le bois de Vincennes, confié à la ville de Paris par Napoléon III pour l'agrément et la promenade, a été redessiné et reboisé par Alphand avant de recevoir, comme le bois de Boulogne, nombre d'attractions et d'équipements de plein air.

Un premier zoo provisoire est installé sur le site lors de l'exposition coloniale en 1931 afin de présenter au public parisien les animaux exotiques. Son immense succès incite alors le Muséum et la ville de Paris à s'associer pour créer sur quelque quinze hectares un parc zoologique permanent. Au terme de quelques missions à l'étranger pour étudier les principaux parcs zoologiques européens, les architectes Charles et Daniel Letrosne s'inspirent du modèle breveté Hagenbeck - du nom du fondateur du zoo de Stellingen, près de Hambourg - pour créer, à partir de 1932, un parc paysager d'un genre alors nouveau. Les grilles y étaient remplacées par des fossés d'eau et les cages dissimulées par de faux reliefs pour une meilleure visibilité des animaux en situation « naturelle ». L'ambition était de divertir un public de curieux, tout en permettant à des scientifiques de travailler sur des spécimens moins étroitement encagés que dans les zoos traditionnels.

Les visiteurs étaient invités à une promenade entre de faux rochers de béton mince, modelé sur une résille que soutenait une ossature de béton armé. Ces reliefs creux, avaient été d'abord dessinés par l'architecte, puis précisés par un sculpteur qui avait modelé puis moulé en plâtre chaque habitacle, avant qu'il ne soit reproduit à grande échelle par l'entreprise. Parmi tous ces éléments sculptés et peints pour créer l'illusion d'une roche naturelle, le grand rocher des singes, qui abritait un réservoir et un escalier terminé par un belvédère, était la réalisation la plus audacieuse de l'ensemble et reste toujours le signal lointain et l'emblème du zoo de Vincennes.

Outre les rochers artificiels, les autres constructions nécessaires au fonctionnement du parc étaient les bâtiments administratifs et les portes d'accès au dessin monumental caractéristique des grands équipements de années trente. Les plantations, éparses à l'origine, permettaient cependant d'isoler le zoo de ses abords.

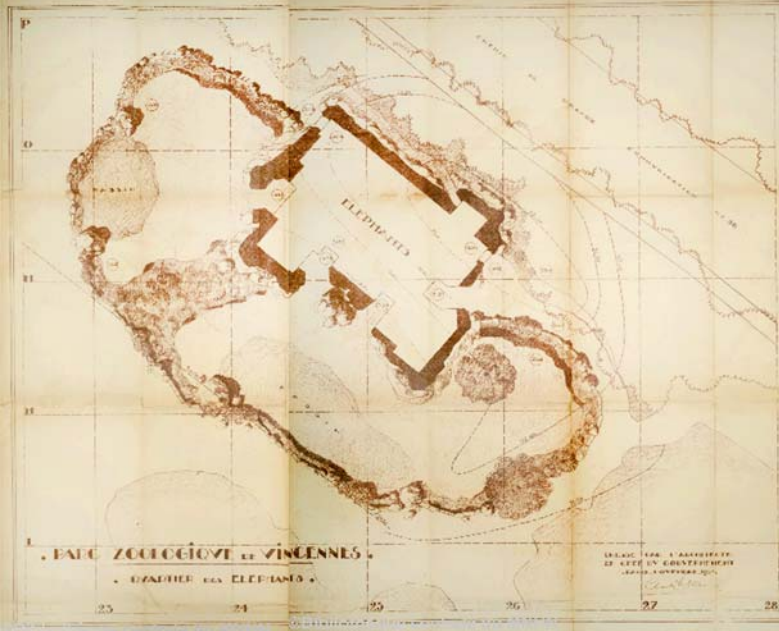
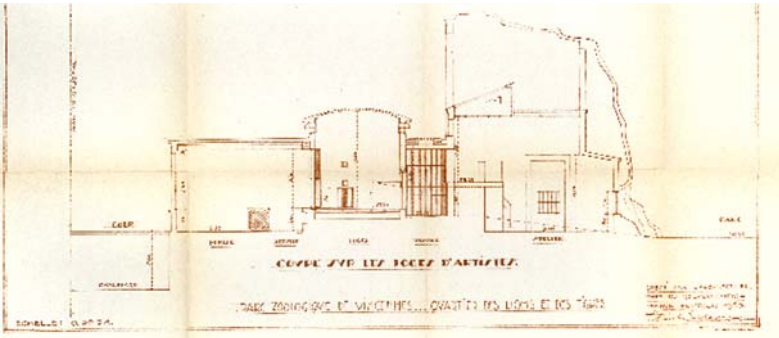
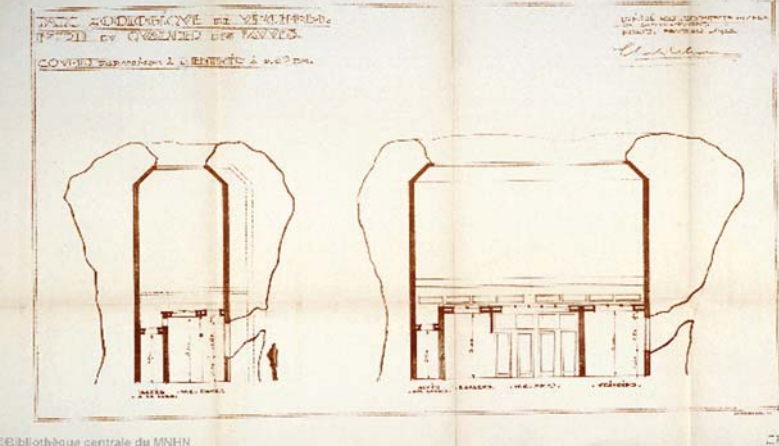
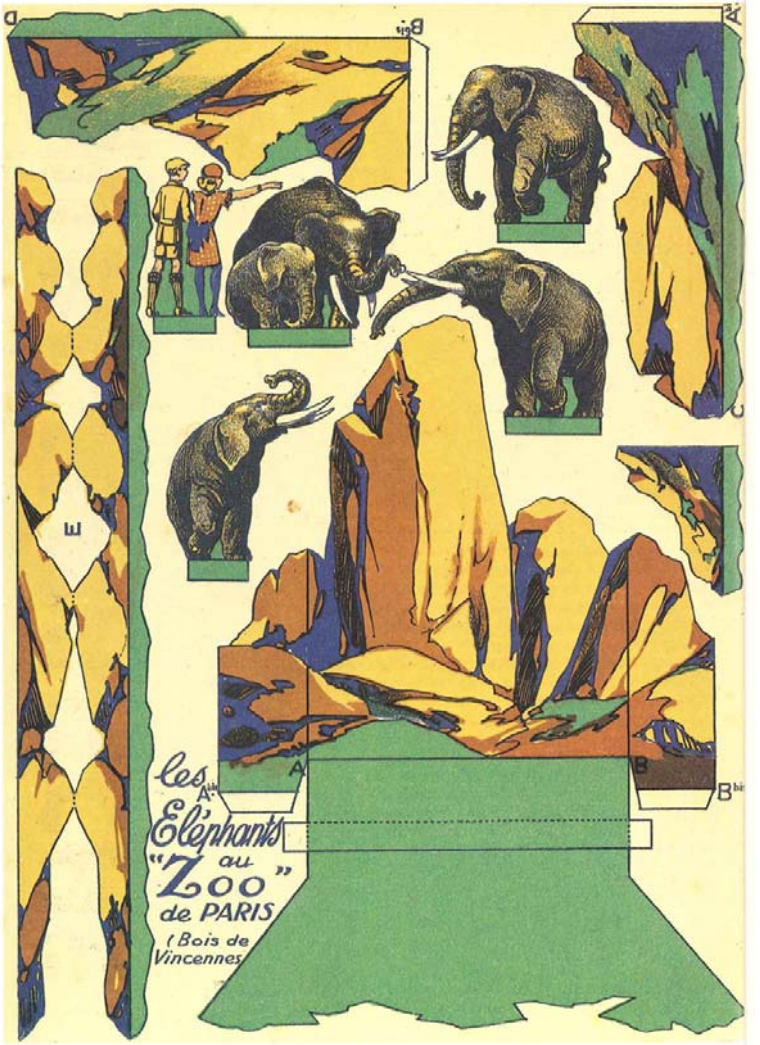
Après avoir connu un succès immense, à son ouverture et encore dans l'après-guerre, le zoo a vu sa fréquentation diminuer dans les dernières décennies. Une lente dégradation avait abouti à la fermeture du grand rocher - restauré en 1997 -, puis à la fermeture complète du site.



Vue aérienne en 1951 (fonds Roger Henrard, musée Carnavalet) ; vues du grand rocher en 1934 (clichés J. Boyer, fonds Roger-Viollet).

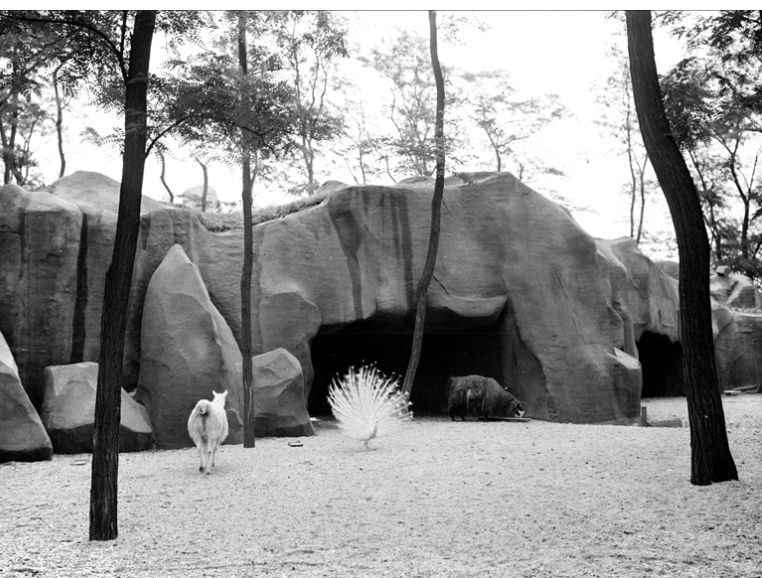
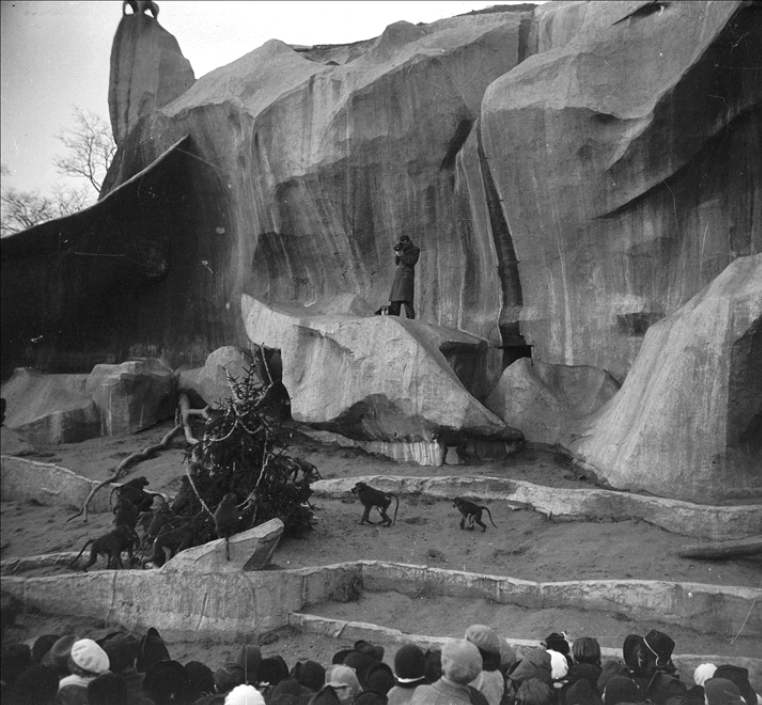
De longues phases de mise au point (y compris devant la commission des sites), un premier concours jugé puis considéré comme infructueux, tout cela a débouché en 2008 sur un partenariat public-privé. Formé d'une équipe d'investisseurs (Chrysalis, Caisse des dépôts), d'architectes, de paysagistes, d'une entreprise de BTP (Bouygues) et du Muséum national d'histoire naturelle, ce groupement se donne pour but de moderniser le zoo, en renonçant notamment à la présentation d'espèces animales séparées et isolées sur autant d'îlots rocheux. A la place d'une telle collection, un parcours entre six biozones devra donner l'impression de découvrir des milieux vivants dont la faune ne serait que l'aspect le plus saillant. Des environnements seront recréés pour parfaire l'illusion, déjà présente initialement, d'animaux surpris dans leur cadre naturel, au prix d'une refonte complète des installations et d'un renouvellement des plantations. Le nivellement du sol sera transformé dans une perspective scénographique, entraînant la démolition quasi complète des installations. Les rochers, bassins, fauvertes, édifices disparaîtront ainsi que la porte côté Paris, seuls le grand rocher et le rocher dit des gardes devant subsister avec la porte vers Saint-Mandé. Les nouvelles constructions : serres et volières, restaurant, bâtiments de service occuperont une surface inférieure à celle bâtie aujourd'hui. De même la surface des voies sera inférieure à l'actuelle.

Ci-dessous : le succès des rochers du zoo de Vincennes leur vaut d'être utilisés en découpages pour enfants. Planche publicitaire du Bon Marché, Vincennes, Feuilles, n° 2, automne 1982.



Ci-dessus et ci-dessous : différents projets de rochers, dessins de Charles Letrosne, 1933 (fonds d'archives du Muséum national d'histoire naturelle).

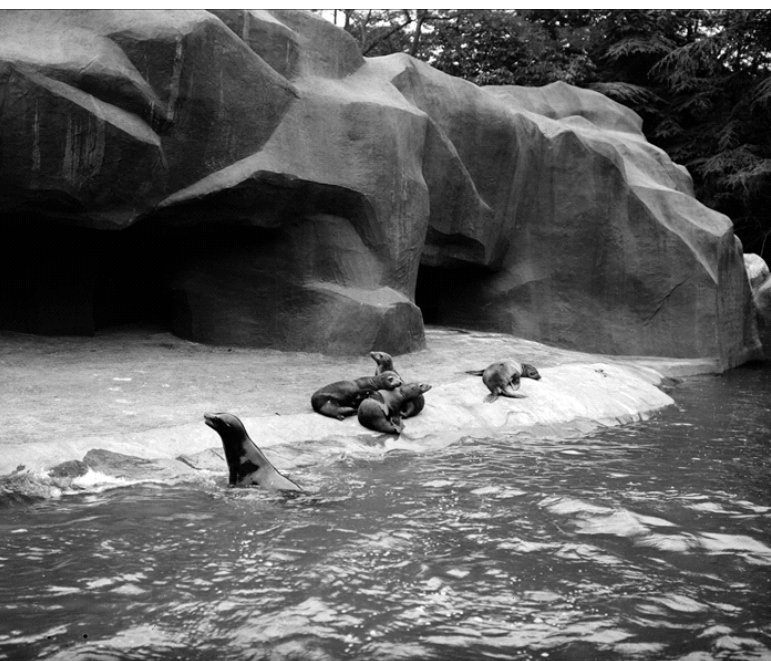


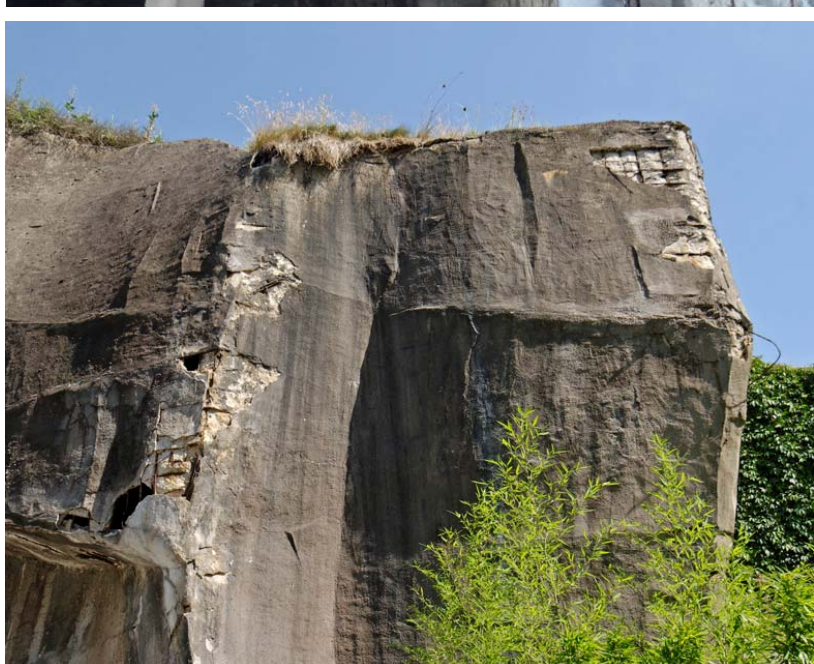


Les rochers du zoo de Vincennes ont servi de toile de fond à la photographie animalière en noir et blanc.

Ci-dessus, à gauche : rocher aux singes, paon blanc et lama (fonds Roger-Viollet) ; à droite : la fauverie (cliché de Miré, Plaisir de France, novembre 1935 et La Construction Moderne, n°7, 17 novembre 1935).

Ci-dessous : les otaries de Californie (fonds Roger-Viollet) ; les ours polaires d'Europe (cliché de Miré, Plaisir de France, novembre 1935).



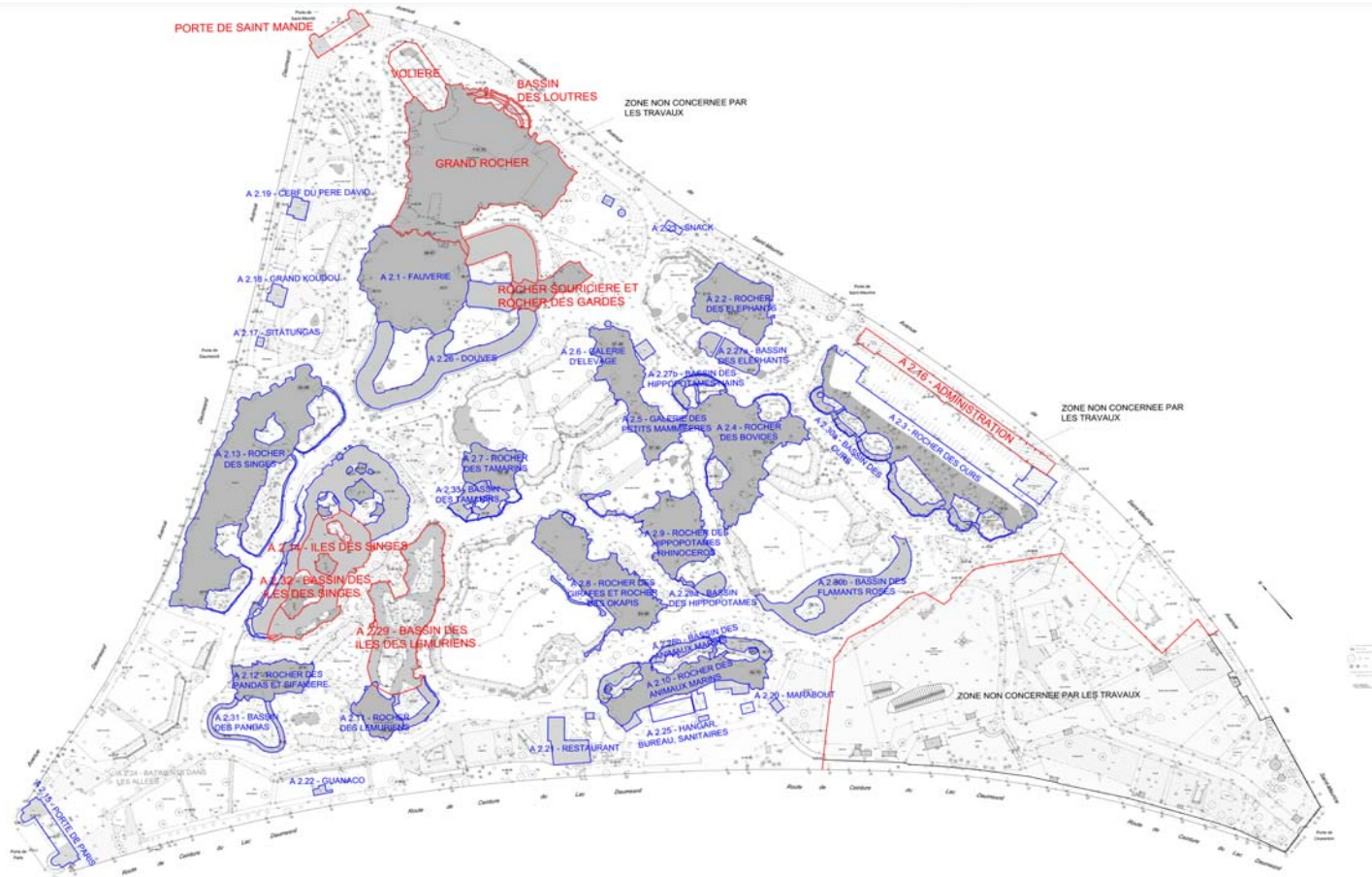


Ci-contre : état 2010 des différents rochers.

Ci-dessus : le revers des rochers montre une structure de béton soutenant le treillis métallique sur lequel le béton avait été projeté ; dégradation du béton sur un des rochers.

Ci-dessous : locaux de service qui seront également démolis.





Ci-dessus : plan général des démolitions (en rouge, les ouvrages conservés et en bleu, ceux à démolir).

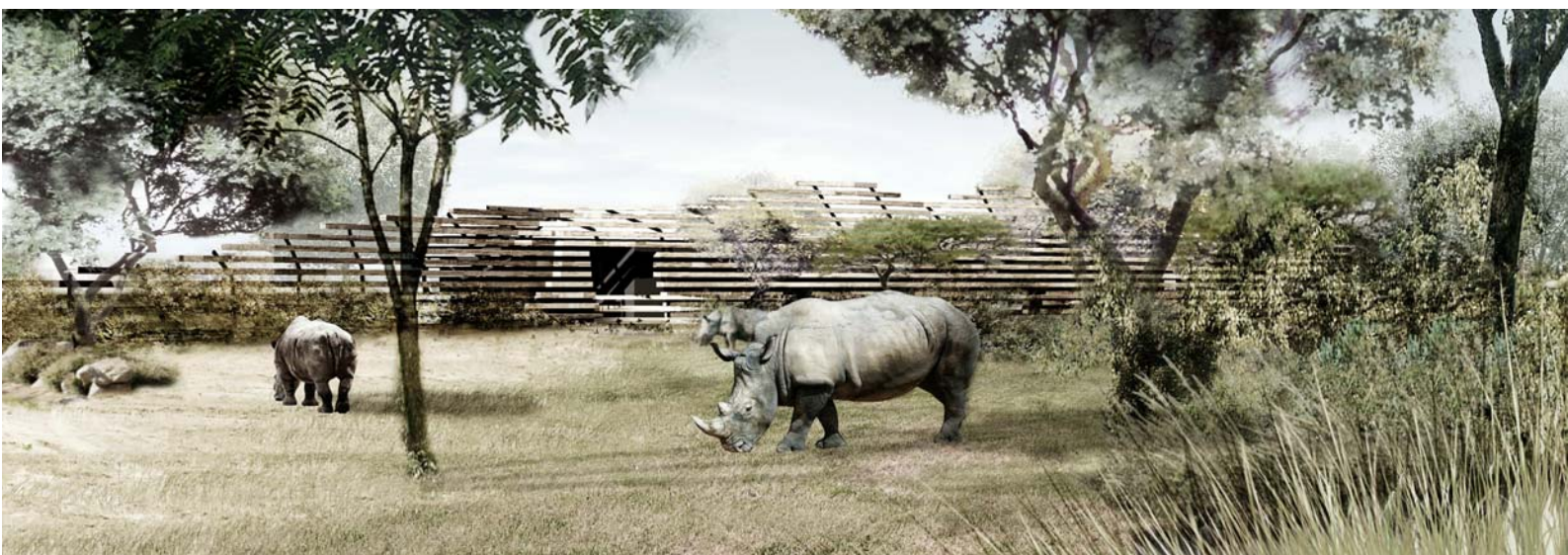
Ci-dessous : plan général projeté (documents agence Tschumi).





Ci-dessus : vue perspective de la nouvelle porte de Paris (vue depuis l'intérieur du parc) (l'aménagement des années 1930 est remplacé par une structure en verre et métal support de végétalisation) ; vue de l'intérieur de la serre Guyanne-Madagascar (documents agence Tschumi).

Ci-dessous : vue perspective du bâtiment du hub ; vue perspective vers le rocher et la grande volière (documents agence Tschumi).



DISCUSSION. A ce projet de « réinvention du zoo de Vincennes », les membres réagissent en s'appuyant sur les dossiers précédemment évoqués. Le manque de connaissance, en France, sur la restauration des bétons anciens est rappelé. Comme pour la piscine Molitor, la préférence est allée à une démolition quasi-totale du site, une infime partie étant restaurée, alors qu'il s'agit précisément d'une œuvre d'ensemble, parfaitement homogène qui n'appelle pas de traitement différencié. Le grand rocher n'a d'intérêt qu'environné par les petits rochers des autres animaux. On souligne l'originalité du programme et la qualité de l'architecture de Letrosne qui a fait de chaque rocher une œuvre plastique.

En outre, on déplore la mise devant le fait accompli de la Commission, qui n'a pas été consultée en amont et à qui on présente un bâti dégradé dont la démolition est plus facile à justifier par la sécurité. D'une manière plus générale, on remarque l'habitude de plus en plus fréquente en France d'opter par facilité pour des démolitions totales, alors qu'à l'étranger un soin particulier est apporté à l'enrichissement des constructions anciennes par des bâtiments neufs, notamment dans le domaine très spécifique des zoos.

Plusieurs membres se sont étonnés de l'absence d'étude historique dans le dossier de permis de construire, comme il est d'usage pour des bâtiments patrimoniaux, alors qu'existent, en nombre limité il est vrai, des ouvrages et travaux universitaires sur ces questions, à l'échelle européenne. La spécificité de celui de Vincennes, adaptation systématisée et esthétisée du modèle Hagenbeck, a déjà été soulignée, mais il ne semble pas que l'approche historique et patrimoniale ait été prise en compte dans un projet qui postulait la table rase du site. L'œuvre de l'architecte Charles Letrosne, par ailleurs, malgré son importance, est méconnue. Devant l'ampleur des démolitions et l'absence de prise en compte patrimoniale, il est suggéré de demander une protection au titre des monuments historiques.

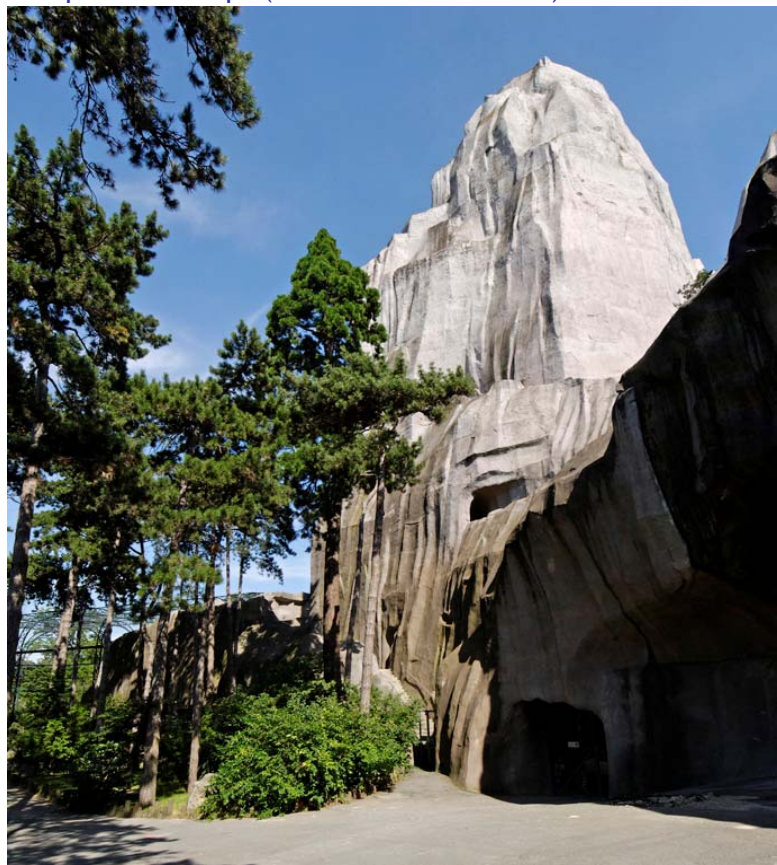
Les membres insistent, en outre, pour qu'une étude historique et architecturale complète soit effectuée par le Muséum, à l'image de celle qui a été réalisée pour la Monnaie, qui a permis de concevoir un projet moderne et respectueux de l'histoire des lieux.

Ci-dessous : état actuel de la porte de Paris, prévue à la démolition. Ci-contre : vue actuelle du grand rocher.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 juillet 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de reconstruction du Parc zoologique de Paris, dans le bois de Vincennes, construit en 1934 par les architectes Charles et Daniel Letrosne.

Elle a regretté qu'aucune étude historique n'ait été conduite par le Muséum national d'histoire naturelle en amont du projet, dans le but de mettre en lumière la spécificité du zoo de Vincennes parmi les grands parcs européens et d'en dégager la valeur patrimoniale. Dans le projet présenté, seul serait conservé le grand rocher, tout récemment restauré.

S'inquiétant d'un renouvellement aussi radical de l'architecture du zoo, sans équivalent probablement dans les parcs historiques d'Europe, la Commission a demandé que soit envisagée la protection au titre des monuments historiques du parc zoologique de Paris, véritable paysage artificiel fondé sur le jeu de rochers de béton armé, de fonction et d'échelle savamment différenciées, et dont les formes sculpturales ont marqué leur temps (BMO du 17 août 2010).



Membres de la Commission du Vieux Paris

M^{me} Danièle Pourtaud, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Dominique Alba, M^{me} Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, M^{me} Dominique Bertinotti, M^{me} Hélène Bidard, M^{me} Elisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, M^{me} Françoise Dubost, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Solenn Guevel, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Françoise Hamon, M. Pierre Housieux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M^{me} Agnès Masson représentée par M. Thibaud Bouard, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, M^{me} Monique Mosser, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Thierry Paquot, M. Denis Pétel, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulmann, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Emmanuelle Toulet et M^{me} Pauline Veron.

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le maire de Paris et, par délégation, par M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M^{me} Marie-Jeanne Dumont, secrétaire générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Katya Samardzic
Edwige Lesage
Sébastien Pointout

Crédits photographiques, sauf mention contraire (tous droits réservés) :

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris